



Bern, 20.06.2023

Stratégie de coopération internationale 2025-2028 (Message SCI 25-28)

Rapport explicatif pour l'ouverture de la pro-
cédure de consultation

Condensé

Le présent message expose l'orientation stratégique de la coopération internationale (CI) suisse pour la période 2025-28 et propose cinq crédits d'engagement d'un montant total de 11,45 milliards de francs. Les crédits d'engagement sollicités représentent les limites supérieures des engagements que la Confédération peut prendre entre 2025 et 2028. Des ajustements budgétaires sont toujours possibles dans le cadre de l'approbation annuelle du budget de la Confédération. La décision du Conseil fédéral de prévoir 1,5 milliard de francs de ce montant total pour l'Ukraine et la région pour les années 2025-28 a été intégrée dans ce message. Les travaux menés en parallèle concernant la reconstruction de l'Ukraine seront intégrés dans la version finale du message

Contexte

Des crises majeures ont changé le contexte international ces dernières années. Les conséquences de la pandémie du COVID-19, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, la crise énergétique, l'insécurité alimentaire, le poids de la dette, l'inflation, le changement climatique ont un impact direct également sur la Suisse. Selon la stratégie de politique extérieure du Conseil fédéral¹, le monde devient moins global, moins occidental, et moins démocratique. Il est plus fragmenté, plus instable et plus dangereux. La stratégie de politique économique extérieure met de plus en évidence les tendances protectionnistes et l'importance de chaînes de production et d'approvisionnement mondiales résilientes, ainsi que de la durabilité dans les relations économiques.

La Suisse dispose d'atouts pour défendre ses intérêts dans ce contexte exigeant. La coopération internationale est l'un des instruments qui lui permet de répondre aux défis globaux. La coopération internationale répond aux défis économiques et structurels, au changement climatique, aux pandémies, à la migration irrégulière et à la gestion des conflits. Elle promeut des valeurs qui font la force de la Suisse: l'état de droit et la démocratie, l'économie de marché, les droits humains, le dialogue, la solidarité, les principes et le droit international humanitaires. Dans un monde devenu volatile, la coopération internationale renforce la crédibilité et l'influence de la Suisse au niveau international.

Contenu

Le terme coopération internationale regroupe les instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement, la coopération économique au développement ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine. Elle est mise en œuvre par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le but général de la coopération internationale est de mettre fin à la pauvreté et de soutenir le développement durable dans ses trois dimensions économique, environnementale et sociale. Elle trouve ses fondements dans la Constitution fédérale.

¹ Cf APS 23-27, en cours d'élaboration

Maintenir le cap...

L'orientation stratégique de la coopération internationale est définie par les trois critères suivants : 1) les besoins sur place, 2) la valeur ajoutée de la CI suisse en comparaison internationale et 3) les intérêts de la Suisse à long terme.

Les quatre objectifs de la stratégie de coopération internationale 2021-24 sont reconduits. Ils ont permis de répondre aux défis et de contribuer efficacement au mandat donné. Les quatre régions prioritaires de la stratégie 2021-24, à savoir l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Asie, ainsi que l'Europe de l'Est demeurent pertinentes et seront maintenues pour la période 2025-28. L'engagement de la Suisse s'inscrit dans la durée afin de renforcer les résultats obtenus. Les modalités d'intervention dans les pays prioritaires continueront à être adaptées aux changements rapides de contexte.

... mais adapter nos approches

Si cette stratégie s'inscrit dans la continuité au niveau de ses objectifs stratégiques, les changements suivants sont apportés pour répondre aux défis actuels :

- Une augmentation du crédit d'engagement de l'aide humanitaire, justifiée par l'augmentation des besoins et de la durée d'engagement sur le terrain.
- Une révision de la liste des pays prioritaires, qui inclut désormais également les pays confrontés à des crises humanitaires prolongées, aux côtés des pays prioritaires de la coopération bilatérale au développement.
- La prise en compte des enjeux qui méritent une attention renforcée dans la période 2025-28. L'accent est mis par exemple sur la promotion de la démocratie, la santé, la migration, le secteur privé et la lutte contre la faim.
- Un engagement multilatéral fort et focalisé sur les enjeux globaux (paix, sécurité, environnement, nouvelles technologies, santé) qui exigent des réponses concertées et des mesures concrètes pour les individus.
- Des actions au plus proche des individus dont la gestion est confiée dans la mesure du possible aux acteurs locaux pour en assurer la pertinence et la pérennité;
- Un engagement de tous les acteurs (secteur privé, milieux académiques, ONG, administration publique) pour la valorisation de l'expertise suisse
- La recherche de synergie dans le financement et la pérennité des biens publics globaux (biodiversité, santé, eau, etc.).

Dans un monde très instable, cette stratégie se propose de renforcer la stabilité et la flexibilité des mesures de CI. Si la guerre en Ukraine et ses conséquences occupent une place importante dans cette stratégie, la tradition humanitaire de la Suisse et ses intérêts exigent de maintenir l'engagement de la CI dans le reste du monde.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Contexte | 6 |
| 1.1. Motif de la demande de crédit et intérêt du projet | 6 |
| 1.1.1. Lutte contre la pauvreté et développement durable, un mandat constitutionnel | 6 |
| 1.1.2. Investissement à long-terme pour la sécurité, l'indépendance et la prospérité de la Suisse | 6 |
| 1.1.3. Réponse concrète aux défis d'aujourd'hui | 7 |
| 1.2. Progrès effectués par la coopération internationale | 7 |
| 1.2.1. Un engagement payant sur la durée... | 7 |
| 1.2.2. ... mis en péril ces dernières années | 8 |
| 1.2.3. Bilan du message sur la coopération internationale 2021-2024 | 10 |
| 1.3. Autres solutions étudiées | 13 |
| 1.3.1. Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral | 13 |
| 1.4. Classement d'interventions parlementaires | 14 |
| 2. Procédure préliminaire, consultation comprise | 14 |
| 2.1. Projet envoyé en consultation | 14 |
| 2.2. Aperçu des résultats de la procédure de consultation | 14 |
| 2.3. Appréciation des résultats de la procédure de consultation | 14 |
| 3. Contenu de l'arrêté de crédit | 14 |
| 3.1. Proposition du Conseil fédéral, avec exposé des motifs | 14 |
| 3.2. Buts de la CI 2025-28 | 15 |
| 3.3. Orientations stratégiques | 15 |
| 3.3.1. Critères d'analyse | 15 |
| 3.3.2. Objectifs | 16 |
| 3.3.3. Focus géographique | 23 |
| 3.4. Ukraine | 28 |
| 3.4.1. Aide humanitaire et coopération au développement | 28 |
| 3.4.2. Reconstruction | 28 |
| 3.5. Modalités de mise en œuvre | 30 |
| 3.5.1. Instruments | 30 |
| 3.5.2. Engagement multilatéral | 36 |
| 3.5.3. Action locale et de proximité | 37 |
| 3.5.4. Nouvelles technologies | 37 |
| 3.5.5. Valorisation du savoir-faire suisse | 38 |
| 3.5.6. Coopération avec d'autres acteurs | 38 |
| 3.6. Responsabilité de la mise en œuvre | 40 |
| 3.6.1. Trois unités gouvernementales responsables | 40 |
| 3.7. Finances | 42 |
| 3.7.1. Crédits d'engagement | 42 |
| 3.7.2. Prévision de renchérissement | 48 |

| | |
|--|--------------------|
| 4. Conséquences | 48 |
| 4.1. Conséquences pour la Confédération | 48 |
| 4.1.1. Conséquences financières | 48 |
| 4.1.2. Conséquences sur les charges propres, l'état du personnel | 49 |
| 4.2. Conséquences pour les cantons et les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne | 51 |
| 4.3. Conséquences économiques | 51 |
| 4.4. Conséquences sanitaires et sociales | 51 |
| 4.5. Conséquences environnementales | 51 |
| 4.6. Autres conséquences | 51 |
| 5. Aspects juridiques | 52 |
| 5.1. Constitutionnalité et légalité | 52 |
| 5.2. Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse | 52 |
| 5.3. Forme de l'acte à adopter | 53 |
| 5.4. Frein aux dépenses | 53 |
| 5.5. Conformité à la loi sur les subventions | 53 |
| 5.5.1. Importance de la subvention pour les objectifs de la Confédération | 53 |
| 5.5.2. Gestion matérielle et financière de la subvention | 53 |
| 5.6. Procédure d'octroi | 54 |
| 5.7. Limitation dans le temps et dégressivité de la subvention | 54 |
| Liste des abréviations | 55 |
| Glossaire | 58 |
| Annexes | 63 |
| Arrêtés Fédéraux (Projet) | FF 2024 ... |

Message (Projet)

1 Contexte

1.1 Motif de la demande de crédit et intérêt du projet

1.1.1 Lutte contre la pauvreté et développement durable, un mandat constitutionnel

L'engagement de la coopération internationale (CI) suisse trouve ses fondements dans la Constitution fédérale qui stipule que la Confédération suisse favorise la prospérité commune et le développement durable, s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique².

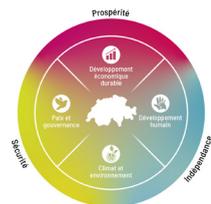
Dans les relations avec l'extérieur, la Confédération « s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits humains, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles »³. En outre, la CI a pour objectif de contribuer à la politique économique extérieure⁴. Elle est guidée par sa tradition humanitaire et les valeurs de responsabilité, d'égalité et d'ouverture au monde.

La CI vise à lutter contre la pauvreté et à soutenir le développement durable dans ses trois dimensions économique, environnementale et sociale. Elle agit en conformité et contribue aux orientations de l'Agenda 2030 de l'ONU, avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD).

La CI exprime également « la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et [répond] à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du monde. Elle [est fondée] sur le respect mutuel des droits et des intérêts des partenaires »⁵.

1.1.2 Investissement à long-terme pour la sécurité, l'indépendance et la prospérité de la Suisse

La multiplication des crises et la remise en cause du cadre normatif international ont un impact direct sur la sécurité et l'indépendance de la Suisse à moyen et long terme. La Suisse s'engage pour le maintien, voire le renforcement, des règles du droit international public et des droits humains ainsi que pour un système multilatéral fort et focalisé. La CI promeut la paix et la sécurité et crée des perspectives pour les populations locales. En 2022, dans le cadre de l'étude annuelle de l'EPFZ sur la sécurité, 78 pour cent des personnes interrogées se sont prononcées en faveur d'un renforcement de la médiation



² RS 101, art. 2,

³ RS 101, art. 54, al. 2

⁴ RS 101, art. 101 al. 1

⁵ RS 974.0, art. 2

de la Suisse dans les conflits et 68 pour cent sont d'avis que la Suisse devrait renforcer son aide au développement⁶. La question du financement n'a cependant pas été posée.

Une économie ouverte et fortement globalisée est un facteur-clé pour la prospérité de la Suisse en tant que pays exportateur. La CI promeut l'accès à de nouveaux marchés pour les entreprises suisses dans les pays en développement, en contribuant à la croissance des revenus et à des conditions-cadres favorables dans ces pays.

La CI renforce le profil de la Suisse à l'étranger et contribue à sa bonne réputation internationale, en tant qu'acteur engagé, innovateur, solidaire, disposant d'une solide tradition démocratique et humanitaire. Ceci augmente l'influence de la Suisse au niveau international, y compris dans les instances multilatérales.

1.1.3 Réponse concrète aux défis d'aujourd'hui

La CI est l'un des instruments de politique extérieure qui permet à la Suisse d'agir face aux défis mondiaux auxquels elle est confrontée. La CI répond au changement climatique, aux pandémies, aux défis migratoires, ainsi qu'à la gestion des conflits. Elle promeut des valeurs qui font la force de la Suisse: l'état de droit et la démocratie, l'économie de marché, les droits humains, l'égalité des genres, le dialogue, la solidarité, l'intégration des minorités, les principes et le droit international humanitaires.

Au niveau international, le cadre de référence pour la promotion du développement durable est l'Agenda 2030. Avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD), notamment son objectif 1 visant à éliminer la pauvreté extrême d'ici 2030, l'Agenda 2030 concerne tous les pays. Sur cette base, le Conseil fédéral a validé la stratégie de développement durable de la Suisse⁷ et son plan d'action en 2021. La CI accompagne les pays en développement dans leur mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle les soutient également dans l'adoption de réformes qui, si elles aboutissent, leur permettront de s'engager efficacement aux côtés de la Suisse pour affronter les défis globaux.

1.2 Progrès effectués par la coopération internationale

1.2.1 Un engagement payant sur la durée...

L'humanité a accompli des progrès sans précédent en termes de prospérité, de santé, de sécurité et de qualité de vie au cours des 50 dernières années. Plus de 35 pour cent de la population mondiale (1,8 milliards d'individus) vivait dans l'extrême pauvreté il y a 30 ans. En 2019, cette proportion est tombée à 8,4 pour cent (648 millions)⁸. Au cours de la période 2012-17, le revenu des 40 pour cent les plus pauvres a progressé, signe d'une croissance inclusive, qui a profité davantage aux plus démunis qu'à l'ensemble de la population dans 53 pays⁹. En 2000, 64 pays étaient classifiés comme étant à faible revenus, ils ne sont plus que 28 en 2023¹⁰. La mortalité infantile a été divisée par deux et demi depuis 1990¹¹ et l'indice de couverture sanitaire universelle

⁶ www.css.ethz.ch > Sicherheit 2022: Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend

⁷ www.are.admin.ch > Stratégie pour le développement durable 2030

⁸ www.worldpoverty.io > World Data Lab 2019

⁹ World Bank Group > Poverty and Shared Prosperity 2022

¹⁰ World Bank Group > Global Economic Prospect June 2019 and June 2023

¹¹ www.who.int > Child mortality and causes of death

est passé de 45 en 2000 à 67 en 2019¹². La CI suisse a activement contribué à ces évolutions positives.

Tanzanie : Quatre décennies de partenariat pour des progrès considérables

Depuis l'accord de coopération signé entre la Suisse et la République Unie de Tanzanie en 1966 et l'ouverture du bureau de coopération en 1981, le pays a réalisé des progrès considérables dans de nombreux domaines, alors que sa population a plus que doublé de 26 à 61.7 millions en 30 ans. Cela se traduit par une augmentation de son indice de développement humain de faible (0.371) en 1990 à moyen (0.550) en 2021 ou encore par une réduction du taux de pauvreté de 69.3% (1991) à 44.9% (2018). Durant cette période, le PIB par habitant a augmenté de 167 \$ à 1099 \$, classant la Tanzanie en 2020 comme un pays à revenu intermédiaire inférieur selon la Banque Mondiale.

Par sa CI, la Suisse a contribué à ces progrès de diverses façons. Jusqu'à la fin des années 90, la Suisse a soutenu de nombreuses infrastructures routières contribuant au développement économique et à désenclaver les zones rurales. Depuis le début des années 2000, elle apporte son soutien technique et financier à la lutte contre la malaria, contribuant ainsi à ce que certaines zones soient aujourd'hui considérées comme exemptes de malaria et que le nombre de décès chez les enfants de moins de cinq ans soit réduit de plus de 50 % entre 2005 et 2016. Avec 63 % de la population tanzanienne âgée de moins de 24 ans en 2023, la Suisse travaille à l'amélioration des perspectives d'emplois rémunérés des jeunes en améliorant l'accès, la pertinence et la qualité du développement des compétences professionnelles non formelles. La Suisse s'efforce ainsi de mieux relier l'offre et la demande en coordonnant les acteurs privés et publics.

1.2.2 ... mis en péril ces dernières années

Le monde a connu de grands bouleversements depuis l'adoption de la stratégie 2021-24 en 2020, notamment la pandémie du COVID-19 et la guerre en Ukraine, avec de profondes répercussions sanitaires, économiques, environnementales et sociales. L'extrême pauvreté a augmenté en 2020 pour la première fois depuis 30 ans¹³. Des avancées prometteuses en termes de développement durable ont été interrompues ou inversées, en particulier dans les régions d'intervention de la stratégie de coopération internationale. Selon le rapport d'avancement des ODD de l'ONU 2023¹⁴, seuls 12 pour cent des objectifs vont dans la bonne direction, près d'un tiers des objectifs n'ont pas progressé ou régressé depuis 2015.

En 2023, les besoins humanitaires sont estimés à 339 millions de personnes dans 68 pays. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à 2019¹⁵. Le nombre de

¹² www.who.int > Couverture sanitaire universelle

¹³ World Bank Group, Poverty and Shared Prosperity 2022

¹⁴ United Nations, General Assembly, Economic and Social Council May 2023: Progress towards the Sustainable Development Goals: Towards a Rescue Plan for People and Planet, Report of the Secretary-General (Special Edition), Advanced unedited version (to be published in July 2023)

¹⁵ OCHA, Global Humanitarian Overview 2022

déplacés atteint 100 millions d'individus en 2022¹⁶. Les risques de dégradation des perspectives économiques augmentent¹⁷. La croissance démographique que connaissent les pays les moins avancés nécessitera des investissements considérables dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie, de la formation ou la santé. Face à ces défis économiques et sociaux, la proportion de pays à risque ou en difficulté de paiements a doublé passant de 27 à 56 pays en sept ans¹⁸.

Le changement climatique causé par l'homme provoque déjà de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions du monde. Il en résulte des effets néfastes très étendus et des pertes et dommages pour la nature et les populations¹⁹. La biodiversité diminue plus rapidement que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité²⁰. La Banque mondiale estime entre 32 et 132 millions le nombre de personnes qui pourraient tomber dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 pour des raisons climatiques et à 216 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays d'ici 2050 sans action concrète en faveur du climat et du développement²¹.

En raison de ces différentes crises, un dixième de la population mondiale est déjà touché par la faim et une personne sur trois souffre de malnutrition, ce qui inclut également le surpoids et l'obésité touchant 40 pour cent des adultes et 20 pour cent des enfants²² dans le monde dont 70 pour cent dans les pays à faible ou moyen revenu²³. 700 millions de personnes dans le monde pourraient être déplacées par une pénurie d'eau intense d'ici 2030²⁴.

L'indice de démocratie 2021 a connu sa plus forte baisse depuis l'année 2010²⁵. Le recul démocratique et les tendances autoritaires entraînent une érosion des droits civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels.

Le recul des droits touche principalement les femmes et les minorités. Pourtant, le simple fait de combler l'écart en matière de participation des femmes au marché du travail permettrait d'accroître le PIB de 35 pour cent en moyenne²⁶. Les femmes et les filles subissent un impact disproportionné des effets négatifs des défis globaux. En cas de crise, celles-ci ont jusqu'à 14 fois moins de chances de survivre et plus de risque d'être blessées en raison des disparités en matière d'information, d'accès aux ressources et à la formation²⁷. Dans les contextes humanitaires, la violence basée sur le genre touche jusqu'à 70 pour cent des femmes et des filles²⁸. La faim touche 126 millions de femmes de plus que d'hommes et le fossé continue de se creuser²⁹.

¹⁶ UNHCR, mid-year trend report 2022

¹⁷ www.imf.org > world economic outlook update january 2023

¹⁸ IMF Blog: Restructuring Debt of Poorer Nations Requires More Efficient Coordination

¹⁹ www.ipcc.ch > AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023

²⁰ www.ipbes.ch > Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services

²¹ World Bank Group (2002), Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration

²² www.who.int > obesity and overweight

²³ www.sciencedirect.com > Food policies and obesity in low- and middle-income countries

²⁴ www.sdg6data.org > Sustainable development goal 6 on water and sanitation

²⁵ The Economist Intelligence Unit, Democracy Index Report 2022

²⁶ IMF Blog, economic gains from gender inclusion even greater than you thought, Christine Lagarde and Jonathan D.Ostry, novembre 2018

²⁷ Peterson, 2007

²⁸ 2021.gho.unocha.org > Gender and Gender-Based Violence in Humanitarian Action

²⁹ www.unwomen.org > Global Gendered Impacts of Ukraine Crisis

1.2.3 **Bilan du message sur la coopération internationale 2021-2024**

La stratégie 2025-28 tire les enseignements de la période précédente. Un bilan détaillé est disponible dans le rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie de CI 2021-24³⁰. Ce chapitre reprend quelques éléments clés.

Evaluation et obligation de rendre compte

L'exigence d'une CI fondée sur des bases scientifiques a été réaffirmée dans la stratégie 2021-24. Plus d'une centaine de projets et programmes ont été évalués chaque année de manière indépendante, selon les critères de l'OCDE³¹ afin d'encourager le processus d'apprentissage institutionnel et ajuster les approches en conséquence. Au cours de la période 2021-24, des évaluations indépendantes ont été menées dans les domaines du climat, de l'engagement avec le secteur privé, de la gouvernance et l'état de droit et sur la performance du dialogue avec les pays partenaires³². Sur le plan géographique, les engagements de la CI au Mékong, au Tchad, Soudan du Sud et au Népal ont également été évalués.

En 2023, la CI a mis en place un nouveau système digital de gestion des données qui renforce le suivi et l'évaluation en temps réel. Il s'agit là d'un effort important en vue d'une amélioration continue de la qualité et de la gestion stratégique³³.

Résultats

Ci-dessous quelques exemples de résultats atteints par l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion de la paix dans le cadre de leurs programmes bilatéraux et globaux:

³⁰ Référence à compléter plus tard lorsque le rapport est disponible

³¹ www.oecd.org > DAC Criteria for Evaluating Development Assistance; pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité

³² Les évaluations de la DDC peuvent être téléchargées sous www.deza.admin.ch > Impact > Rapports de la DDC > Rapports d'évaluation, celle du SECO www.seco-cooperation.admin.ch > Documentation > Rapports > Évaluations indépendantes

³³ www.oecd.org > DAC Mid-term Review Switzerland 2022

| | | | |
|--------------------------|--|--|----------------------|
| développement économique | <ul style="list-style-type: none"> • 888 000 personnes ont suivi une formation professionnelle nouvelle ou améliorée • Un demi-million de personnes ont eu accès à des produits et services financiers • 247 000 PME ont eu accès au capital | <ul style="list-style-type: none"> • 290 000 petit(e)s agriculteurs et agricultrices ont pu passer à l'agriculture agro-écologique plus durable • 4,1 mio. de personnes ont eu accès à de l'eau potable à un prix abordable • 3,6 mio. de personnes ont eu accès à une énergie plus durable | environnement |
| | <p>Emplois: 205 000 emplois ont été créés ou améliorés de manière à obtenir des revenus significativement plus élevés, à les formaliser ou à les rendre plus décents.</p> | <p>Changements climatiques: Plus de 9 mio. de personnes ont bénéficié de mesures d'adaptation au changement climatique et environ 48 mio. de tonnes d'émissions de CO2 ont été économisées.</p> | |
| paix et gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et contributions significatives dans 21 processus de paix (dont la Colombie & le Kosovo) • Accompagnement de négociations de cessez-le-feu dans 7 pays (dont le Myanmar & le Nigeria) • 4 mio. de personnes ont participé et influencé la prestation de services publics, la prise de décision et la planification budgétaire | <ul style="list-style-type: none"> • 397 interventions du Corps suisse d'aide humanitaire dans 59 pays • 1,2 mio. de personnes ont bénéficié de mesures de réduction des risques de catastrophes • 1,4 mio. d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié | développement humain |
| | <p>État de droit: La CI Suisse a soutenu 25 pays dans des mesures d'anti-corruption et a augmenté significativement les moyens mis à disposition.</p> | <p>Migration: Plus de 100 000 migrant(e)s et personnes déplacées ont eu accès à des services numériques de transfert de fonds à faible coût pour contribuer positivement à leur pays d'origine.</p> | |

Les chiffres sont collectés de manière décentralisée dans les bureaux de coopération sur place.

Schéma 1: Exemples de résultats atteints sur la période 2020/21

Soixante-huit pour cent des dépenses entre 2020 et 2021 (2,5 milliards CHF) ont été consacrées à des projets qui ont promu l'égalité des genres. Quatre pour cent de tous les projets (135 millions CHF) en ont fait leur objectif principal.

A cela s'ajoutent les résultats obtenus grâce aux contributions apportés par la CI suisse aux organisations multilatérales et aux ONG suisses.

Si les résultats sont probants, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de programmes dans des contextes complexes n'est pas sans défis et que l'ampleur des résultats dépend également de facteurs allant au-delà de la CI.

Dans le cadre de la période de la stratégie CI 2021-24, la Suisse a également mis l'accent sur les points suivants :

Coopération avec le secteur privé : Les contributions du secteur privé sont importantes pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Selon l'OCDE, son déficit de financement se monte à 3,9 trillions de dollars par an³⁴. La Suisse s'engage tant pour le développement du secteur privé dans les pays prioritaires (voir ci-dessus) que pour mobiliser le secteur privé dans le financement du développement. Le SDG Impact Finance Initiative (SIFI) lancée en 2021 vise à générer des investissements privés pour financer les ODD dans les pays en développement à travers l'utilisation de sources publiques et philanthropiques.

³⁴ www.oecd.org > global outlook on financing for sustainable development 2023

Digitalisation: La transformation numérique s'est accélérée partout avec la pandémie du COVID-19. Qu'il s'agisse de projets répondant aux besoins de santé (p. ex. accès aux diagnostics) ou aux besoins induits par le confinement (enseignement et services gouvernementaux digitaux etc.), les nouvelles technologies sont mises en œuvre dans les domaines et régions de la CI. La Suisse soutient la mise en place de règles en matière de gouvernance et usage des technologies numériques et des données (par exemple Forum mondial des données de l'ONU 2021 à Berne).

Engagement multilatéral: La Suisse soutient un système multilatéral efficient, focalisé et crédible. Les organisations de l'ONU et les banques de développement ont joué un rôle important pour répondre aux crises du COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Elles sont des partenaires indispensables de la Suisse dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. En siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023-24, la Suisse renforce sa position au sein de l'ONU. En 2022, la Conférence de Lugano sur la reconstruction de l'Ukraine et la Conférence de Genève sur l'efficacité de l'aide aux développements ont réunis États, organisations multilatérales, société civile, secteur privé et représentants du milieu académique.

Cohérence entre l'aide humanitaire et la coopération au développement : L'interaction des différents instruments de la CI - aide humanitaire, coopération au développement et coopération économique au développement, promotion de la paix (*nexus*) - s'avère indispensable pour intégrer l'aide d'urgence, la résilience sociale et le développement économique à long terme. Un processus d'apprentissage institutionnel ³⁵ a permis de mettre en évidence ces interactions. Les enseignements tirés ont structuré la réorganisation interne de la DDC "Fit for Purpose" en 2022, par le rapprochement institutionnel de l'aide humanitaire et de la coopération au développement.

Leçons tirées

La CI suisse a été fortement sollicitée au cours de la période 2021-24. Le contexte et la mise en œuvre de la stratégie 2021-24 ont permis de tirer les enseignements suivants:

1. Un cadre stratégique pertinent: les orientations définies dans la stratégie de la CI 2021-24, à savoir les objectifs de développement, les accents et la focalisation géographique, se sont avérés pertinentes et ont permis de contribuer efficacement au mandat donné. L'attention particulière portée au climat se poursuit. La gestion des crises a démontré le rôle central de la résilience économique. La promotion systématique du secteur privé et de bonnes conditions-cadres économiques dans les pays en développement gagne en importance. La collaboration avec le secteur privé et l'utilisation des nouvelles technologies sont reconduites et approfondies. Au vu du contexte, certains enjeux méritent une attention renforcée au cours de la période 2025-28. C'est le cas par exemple de la santé, de la sécurité alimentaire et de la promotion de la démocratie.
2. Une agilité indispensable: les effets de la pandémie du COVID-19, la guerre en Ukraine, les coups d'État au Myanmar, au Mali, au Burkina Faso, en Afghanistan, le surendettement des États, la crise alimentaire aiguë et la haute fréquence des catastrophes naturelles ont nécessité l'adaptation de nombreuses interventions. Face à la multiplication des crises, la force de la CI suisse est de garder sa

³⁵ A Learning Journey on the Triple Nexus, janvier 2022 (rev. octobre 2022), DDC.

flexibilité et d'adapter ses modalités d'intervention lors de changements rapides de contexte. Cette agilité sera encore renforcée sur la période 2025-28.

3. **Des besoins humanitaires en augmentation**: le nombre de personnes nécessitant de l'aide humanitaire urgente a connu une augmentation significative par rapport à 2019 (ch.1.2.2). Cette situation a conduit le Conseil fédéral à demander plusieurs crédits supplémentaires (et additionnels) entre 2021 et 2024, en lien notamment avec la situation en Afghanistan et en Ukraine. Une augmentation du crédit d'engagement aide humanitaire de 20 à 25 pour cent du budget total dans la stratégie 2025-28 se justifie au vu des perspectives ascendantes en terme de besoins à moyen-terme.
4. **Think global, act local**: Une réponse concertée et des mesures collectives internationales sont nécessaires pour faire face à la nature globale des crises contemporaines. Les réponses concrètes doivent par contre se décliner au plus près des individus et être gérées autant que possible par les acteurs locaux. La coordination entre parties prenantes de la CI et les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile actifs sur place est essentielle pour l'appropriation locale et la pérennité des efforts de développement.

1.3 Autres solutions étudiées

À long terme, l'aide publique au développement vise un monde dans lequel elle n'est plus nécessaire. La CI fait régulièrement l'objet de débats sur ses approches et sur les rôles respectifs que jouent l'État, le secteur privé et la société civile dans la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Dans beaucoup de pays en développement, les investissements directs de l'étranger, la mobilisation propre de ressources et les transferts de fonds de migrants travaillant hors du pays dépassent de loin l'aide publique au développement. Le financement public reste malgré tout essentiel pour soutenir le dialogue avec les institutions étatiques des pays en développement, améliorer les conditions-cadres, et établir des normes internationales. La CI demeure importante pour promouvoir l'inclusion sociale, le principe de non-discrimination, l'égalité des chances, ainsi que pour soutenir l'effort international en cas de crises et de catastrophes naturelles.

Face aux crises globales, la CI fait face à trois défis. 1) Elle est de plus en plus sollicitée pour financer les mesures visant la pérennité des biens publics globaux (p.ex. biodiversité, santé et climat), ce qui dépasse son mandat et ses capacités. Les investissements pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030 est en effet estimé à 4 pour cent du PIB mondial. 2) Elle doit apporter des réponses aux crises aiguës, parfois au détriment d'une action à long terme sur leurs causes structurelles. 3) La prolifération d'acteurs dans le domaine du développement augmente les besoins de coordination et ainsi les coûts. L'effort de société demandé transcende ainsi la CI et investit tous les acteurs de nos sociétés.

1.3.1 Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral

La stratégie de CI 2025-28 répond aux lignes directrices et objectifs fixés dans la planification de la législature 2023 à 2027, notamment les opérations en faveur de la paix,

la cohérence des actions sur le plan international (objectifs 13 à 17) ainsi que la protection du climat et des ressources naturelles (objectifs 19 et 21). Elle contribue aux objectifs de prospérité durable et d'opportunité du numérique (1, 3 et 7)³⁶. Dans un souci de cohérence, la stratégie de CI s'inscrit dans la cascade stratégique de politique extérieure du Conseil fédéral. Les objectifs (ch. 3.3.2) et les instruments (ch. 3.5.1) de la CI s'inscrivent dans les priorités des stratégies de politique extérieure, de politique économique extérieure³⁷ et de développement durable 2020-2030 (SDD 2030)³⁸.

Cohérence des politiques

Certaines politiques sectorielles de la Confédération ont un impact significatif sur les pays en développement. La cohérence des différents engagements de la Suisse dans ses relations extérieures est importante. Le Conseil fédéral assure la coordination dans les domaines financiers et fiscaux, des investissements et de la responsabilité des entreprises, des questions migratoires, environnementales, climatiques et de santé. Le Conseil fédéral veille ainsi à la cohérence de ses décisions. Les deux départements chargés de la mise en œuvre de la stratégie de CI (DFAE avec la DDC et le SEE, DEFR avec le SECO) assurent la pleine collaboration entre eux et les offices en charge des politiques sectorielles.

1.4 Classement d'interventions parlementaires

(Chapitre à actualiser jusqu'à février 2024)

Le Conseil fédéral propose le classement des interventions parlementaires suivantes :

La motion 22.3534 Sommaruga « Développement du secteur privé local dans les pays prioritaires de la coopération internationale suisse » : le Conseil fédéral renforce davantage son engagement dans cette stratégie.

La motion 22.3144 Schneider-Schneiter « *Faire de la santé une des priorités de la coopération suisse* » : le Conseil fédéral met un nouvel accent sur ce thème dans cette stratégie.

- 2 Procédure préliminaire, consultation comprise**
- 2.1 Projet envoyé en consultation**
- 2.2 Aperçu des résultats de la procédure de consultation**
- 2.3 Appréciation des résultats de la procédure de consultation**
- 3 Contenu de l'arrêté de crédit**
- 3.1 Proposition du Conseil fédéral, avec exposé des motifs**

Le Conseil fédéral propose d'accorder cinq crédits d'engagement pour un montant total de 11,45 milliards de francs pour la période 2025-28, pour la poursuite de la CI.

³⁶ Cf. communiqué de presse du Conseil fédéral du 11.01.23

³⁷ www.seco.admin.ch > Stratégie de la politique économique extérieure

³⁸ www.are.admin.ch > Stratégie pour le développement durable 2030

Une comparaison avec les chiffres du dernier message et ceux soumis à la consultation publique sera incluse ultérieurement.

3.2 Buts de la CI 2025-28

La réduction de la pauvreté et le développement durable sont la « raison d’être » de la CI. Les buts de la CI sont définis aux art. 5 et 7 de la loi fédérale sur la coopération au développement et l’aide humanitaire internationales (ci-après loi CaD-AH) du 19 mars 1976³⁹, et l’art. 2 de la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l’homme du 19 décembre 2003⁴⁰ (ci-après loi Paix et droits de l’homme).⁴¹

3.3 Orientations stratégiques

3.3.1 Critères d’analyse

Ayant fait leur preuve, les trois critères définis pour l’orientation stratégique de la stratégie CI 2021-24 continuent à être appliqués pour 2025-28. Leur pondération varie en fonction du contexte et du type d’instrument utilisé.



1) Les besoins sur place

L’analyse des besoins des populations dans les pays en développement tient compte de la situation humanitaire, du niveau de pauvreté, des capacités des pays à mobiliser leurs propres ressources et des défis en matière de développement durable. L’analyse considère également la création d’emplois décents, la gestion des ressources naturelles, l’accès à des services de base de qualité, la bonne gouvernance et le respect des droits humains.

2) La valeur ajoutée de la CI suisse

La valeur ajoutée de la CI suisse, par rapport à celle d’autres acteurs, repose sur ses connaissances spécifiques, ses compétences avérées, sa capacité d’innovation et son expérience dans les domaines concernés. L’ouverture aux réformes et la volonté d’un pays partenaire à collaborer avec la Suisse dans un domaine spécifique permettent d’obtenir davantage de résultats. Ces dimensions sont prises en compte dans l’analyse. La tradition humanitaire de la Suisse, sa démocratie, son fédéralisme, l’absence d’un passé colonial et sa fonction d’Etat hôte avec la Genève internationale, représentent également une valeur ajoutée.

3) Les intérêts de la Suisse à long terme

La Suisse œuvre pour la paix, la liberté, les droits humains, la démocratie, la préservation des ressources naturelles, la prospérité, un ordre international juste et axé sur le droit, le développement durable - dans ses trois dimensions écologique, économique et sociale. La sécurité et la stabilité internationale – y inclus les défis climatiques et migratoires - sont des intérêts essentiels pour sa prospérité.

³⁹ RS 974.0

⁴⁰ RS 193.9

⁴¹ Voir annexe 3 pour la base légale

Cinq principes guident l'action de la CI suisse dans ce contexte exigeant: agilité, efficacité, cohérence, coopération et redevabilité.

3.3.2 Objectifs

Développement humain, développement économique durable, climat et environnement, paix et gouvernance : les quatre objectifs identifiés dans la stratégie 2021-24 ont montré leur pertinence face aux défis actuels et seront reconduits.

Ils se renforcent mutuellement et sont en interdépendance. Ainsi, le développement économique sert le développement humain et la préservation de l'environnement, alors que la garantie de la paix et de l'État de droit est une condition-cadre pour le développement durable.



Pour chacun des quatre objectifs de développement, la Suisse a défini des objectifs spécifiques qui guident la définition des priorités opérationnelles. Les objectifs de développement et les objectifs spécifiques font l'objet d'un suivi permettant de mesurer les résultats obtenus pendant la période couverte.

La Suisse s'engage à promouvoir l'égalité des genres, la bonne gouvernance et une approche basée sur les droits humains, dans toutes ses interventions.



Développement humain : Sauver des vies, alléger la souffrance humaine et soutenir l'accès à des services de base de qualité pour les populations les plus démunies

Les services de base comprennent notamment les infrastructures sanitaires, les soins de santé essentiels, une éducation de qualité et les systèmes de protection sociale. Les actions de la CI visent à améliorer l'accès, la qualité et la couverture de ces services, qu'ils soient fournis par des acteurs publics ou privés.

En cas de crises et de conflits, ces services essentiels ne sont souvent plus garantis. Par son aide humanitaire, la CI suisse veille à ce que les personnes et communautés vulnérables puissent subvenir à leurs besoins. Protéger l'intégrité des personnes menacées, des réfugiés et déplacés internes, soutenir les victimes de violences sexuelles ou basées sur le genre et assurer l'accès à l'éducation en situation d'urgence sont également au cœur de l'engagement suisse. La CI mène des initiatives bi- et multilatérales pour le respect et la mise en œuvre des principes et du droit international humanitaires dans les zones de conflit ainsi que pour la protection de la population civile. Des policiers et des juristes sont par exemple mis à la disposition des missions de maintien de la paix. La CI plaide aussi pour le respect des principes humanitaires auprès des acteurs engagés.

Au vu du contexte international, la CI suisse augmente la proportion du crédit d'engagement pour l'aide humanitaire de 20 à 25 pour cent du budget total pour la période 2025-28.

Compte tenu du contexte, pour la stratégie 2025-28, l'accent est mis sur deux objectifs spécifiques :

La migration : La CI travaille sur les opportunités et les défis liés à la migration. D'un côté, la migration, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable grâce aux transferts financiers de la diaspora dans les pays d'origine à bas et moyen revenu (626 milliards de dollars en 2022⁴²). De l'autre, la migration irrégulière et les déplacements forcés ont des conséquences dramatiques pour les personnes concernées. À court terme, la CI améliore les conditions de vie des déplacés et protège les réfugiés dans les premiers pays d'accueil. À moyen terme, elle vise à créer des perspectives ainsi qu'à trouver des solutions pour l'intégration des migrants et déplacés dans les pays partenaires. À long terme, la CI agit sur les causes profondes de la migration irrégulière et forcée, comme la pauvreté, le manque d'opportunités économiques et d'accès aux services de base, les conflits armés, les violations systématiques des droits humains ou les catastrophes environnementales.

La santé : A court terme, la CI investit dans la réponse rapide aux crises sanitaires. A moyen terme, elle soutient les campagnes de santé publique et d'hygiène, ainsi que le renforcement des fonctions d'un système de santé résilient, apte à prévenir et répondre aux crises sanitaires. A long terme, elle promeut la création d'environnements de vie sains, capables de maintenir les gens en bonne santé et de prévenir les maladies, telles que les zoonoses (*one-health*). A cette fin, elle agit sur les déterminants de la santé tels que l'éducation, la qualité de l'air, la nutrition, l'eau et l'assainissement. Au niveau bilatéral, la santé est une priorité de la CI dans 20 pays prioritaires de la DDC. Au niveau multilatéral, la Suisse soutient des organisations telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, ONUSIDA et des fonds spécifiques comme le Fonds mondial de lutte contre la malaria/HIV/tuberculose. Avec le secteur privé, la CI s'engage dans le développement et l'accès à des produits et technologies médicales novateurs. Elle encourage aussi des solutions digitales innovantes.

⁴² www.worldbank.org > remittances grow 5 percent 2022

Réponse à la pandémie du COVID-19

La Suisse a contribué à hauteur de 460 millions de francs à la lutte globale contre la pandémie du COVID-19 via des initiatives multilatérales comme par exemple « Access to COVID 19 Tools /ACT-A » (équité d'accès et disponibilité dans les contextes fragiles notamment) et la distribution de près de 1,8 milliard de doses de vaccin à 87 pays à faible et moyen revenu, au travers du mécanisme COVAX-AMC. La Suisse a participé à l'équipement d'hôpitaux via 14 livraisons (principalement en Asie) de biens de première nécessité. Au-delà de la crise sanitaire, la Suisse a aussi permis de mettre en place des projets d'enseignement à distance pour les enfants et de soutiens aux travailleurs du secteur informel. L'économie locale des régions fortement touchées par cette crise (Pérou, Tunisie et Albanie) a été renforcée grâce à des programmes de stabilisation fiscale, financière et monétaire menés par le SECO. SIFEM a soutenu des PME en leur fournissant des liquidités supplémentaires et a investi dans un fabricant africain de vaccins COVID-19. L'audit du Contrôle fédéral des finances sur les Subventions des mesures COVID-19 dans les pays en développement (<https://www.efk.admin.ch/fr/>) montre que les investissements de la DDC dans la réponse à la crise liée au COVID-19 sont basés sur des critères clairs et une analyse approfondie des besoins, sur l'avantage comparatif de la Suisse, ainsi que sur des considérations d'efficacité et de coût-bénéfice.

Développement économique durable : Créer des emplois décents par des conditions-cadres appropriées, par un tissu économique local et le secteur privé.



La Suisse soutient les pays en développement dans leur transition vers une économie formelle, le développement du secteur privé, la mise en place de changements structurels au niveau régional, national et local et leur intégration dans l'économie mondiale. Les activités de la CI visent à créer des perspectives d'emplois décents et à faciliter l'accès des individus et des entreprises aux marchés et aux opportunités économiques. Elle crée ainsi de la prospérité et une croissance économique inclusive et durable dans les pays en développement, menant à une meilleure diversification et à plus de résilience des économies nationales tout en préservant les ressources naturelles. Ces mesures profitent également aux populations défavorisées.

Compte tenu du contexte, pour la stratégie 2025-28, l'accent est mis sur deux objectifs spécifiques:

Les petites et moyennes entreprises locales (PME) : La CI promeut le secteur privé, en particulier les PME dans les pays en développement, pour faciliter la création d'emplois décents. L'emploi et la formalisation de l'économie sont des facteurs clés pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. La CI facilite le développement systémique des marchés de capitaux et l'accès des PME à des financements durables pour favoriser leur inclusion financière et leur croissance. Dans ce contexte, elle promeut des instruments de financement permettant de mobiliser des investissements privés, y compris des investissements à impact social et environnemental positif, dans des entreprises prometteuses. Le développement économique local est également valorisé en renforçant les chaînes de valeurs des PME et en leur facilitant l'accès aux marchés globaux. Les PME peuvent également être sensibilisées

à la protection et la capitalisation de leurs droits de propriété intellectuelle. Inspirée par le système suisse de formation professionnelle axé sur le développement des compétences, la CI s'engage en faveur d'une formation professionnelle fondée sur une éducation de base de qualité qui répond aux besoins du marché du travail, en rapprochant le secteur privé et les institutions publiques de formation. En collaboration avec le secteur privé, la CI renforce les standards internationaux et promeut les bonnes pratiques en matière de conduite responsable des entreprises sur le plan de la durabilité environnementale, économique et sociale, y compris l'égalité des genres et le respect des droits humains.

Les institutions publiques : La CI renforce les institutions publiques qui façonnent la vie économique. Par la mise en œuvre d'une bonne gestion des ressources publiques, la lutte contre la corruption, une politique économique et commerciale stable, et un environnement propice aux investissements de qualité, les conditions-cadres sont consolidées. La CI contribue à la bonne gouvernance économique et à la stabilité des politiques fiscales, financières et monétaires. Elle facilite les échanges commerciaux de ses pays partenaires par la mise en place de systèmes commerciaux modernes. Elle poursuit son engagement de longue date dans la gestion de la dette publique. Le développement d'infrastructures durables et efficaces en termes de ressources naturelles pour les services d'eau, assainissement, énergie et transports publics, ainsi que la gestion efficiente et inclusive des villes contribue à la promotion de bonnes conditions-cadres.



Climat et environnement : Garantir un développement respectueux de l'environnement, résilient aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles en faveur des plus défavorisés.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement touchent toutes les régions du monde. Parmi les pays en développement, on trouve d'un côté, les économies et les populations à faibles revenus, qui émettent peu de gaz à effet de serre mais dont la subsistance dépend fortement des ressources naturelles disponibles localement. Ces populations sont parmi les plus affectées par les impacts des changements climatiques⁴³ et de la perte de la biodiversité⁴⁴. De l'autre côté, on trouve les économies et les populations à moyen revenus qui se trouvent sur une trajectoire d'augmentation massive de leurs émissions de gaz à effet de serre dans leur processus d'industrialisation avec un impact négatif sur le climat.

Face à ces défis, la Suisse s'engage de deux manières : l'adaptation et l'atténuation. D'une part, elle renforce la résilience des pays en développement par le biais de méthodes d'adaptation efficaces, par exemple par la production de variétés de plantes nutritives et résistantes à la sécheresse. Elle contribue d'autre part à la réduction des émissions des gaz à effet de serre – atténuation – par le biais de mesures de protection du climat, par exemple en soutenant le développement urbain à faibles émissions de carbone ou la transition à des énergies renouvelables.

La CI soutient la protection du climat et de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles. Elle soutient la réduction des risques (p. ex. des structures de gestion de crise et des systèmes d'alerte précoce) afin de protéger les populations et

⁴³ www.ipcc.ch > IPCC 2023, Synthesis Report of the Sixth Assessment Report

⁴⁴ www.ipbes.net > IPBES Global Assessment Report 2019

limiter les pertes économiques. Elle contribue à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, des écosystèmes (p.ex. montagnes, forêts) et des fonctions et services qui y sont liés - nourriture, eau potable ou air propre - qui constituent la base du bien-être humain et de l'économie.

Par son travail avec les gouvernements et les institutions financières ainsi que son soutien aux négociations internationales, la CI contribue à la réduction des risques liés aux catastrophes, à la désertification et à la perte de la biodiversité. La Suisse incite également les organisations multilatérales à intégrer les objectifs de l'Accord de Paris⁴⁵ et de la Convention sur la diversité biologique⁴⁶, dans l'ensemble de leurs activités.

Compte tenu du contexte, pour la stratégie 2025-28, l'accent est mis sur trois objectifs spécifiques:

La lutte contre la faim: Par son action humanitaire, la Suisse fournit une aide alimentaire ainsi que des programmes de nutrition pour les enfants et les personnes vulnérables. A moyen terme, elle renforce la résilience des familles paysannes et des populations, de la production à la consommation, selon les principes de l'agroécologie, ainsi que par un accès à une alimentation saine, nutritive, abordable et suffisante. La CI travaille également sur les causes structurelles de la malnutrition et soutient à long terme la transformation vers des systèmes alimentaires durables, équitables, résistants aux chocs et respectueux de la santé humaine et de l'environnement. Elle le fait dans le cadre du dialogue politique bilatéral et multilatéral, par exemple par la promotion du droit à l'alimentation et par des incitations stimulant les PME et la recherche publique agro-alimentaire.

Crise alimentaire

Le changement climatique et les conflits ont déjà contribué à la détérioration de la situation alimentaire dans de nombreuses régions depuis 2014. La pandémie du COVID-19 et la guerre en Ukraine ont encore aggravé la situation en entraînant une augmentation des prix des denrées alimentaires et des engrais. Fin 2022, 49 millions de personnes dans 49 pays étaient menacées par la famine. En accord avec les priorités de la CI suisse, la DDC a augmenté ses financements dans ce domaine de 7% en 2022. 715 millions de CHF ont été consacrés à la lutte contre la faim, à la sécurité et à la transformation vers des systèmes alimentaires durable en 2021 et 2022. Ces contributions ont notamment été allouées au Programme Alimentaire Mondial (204,5 millions CHF) et à l'aide alimentaire humanitaire dans le cadre de projets bilatéraux dans les régions les plus touchées par la crise alimentaire (Corne de l'Afrique, Burkina Faso, Afghanistan et Laos).

L'eau: A court et moyen terme, la Suisse favorise l'accès à l'eau et l'assainissement pour les plus vulnérables. À moyen et long terme, elle encourage une gestion durable des ressources hydriques en considérant le cycle de l'eau dans sa globalité. La Suisse est engagée dans la protection des bassins versants et dans des approches basées sur la nature pour une gestion durable de l'eau. Elle soutient des initiatives favorisant

⁴⁵ www.unfccc.int > l'Accord de Paris

⁴⁶ www.cbd.int > La Convention sur la diversité biologique

l'amélioration de qualité de l'eau et une utilisation plus efficace de cette ressource, notamment par la formation, l'amélioration des conditions-cadres, le renforcement des services d'eau et d'assainissement, ainsi que leur régulation et leur financement durable, en impliquant le secteur privé. La CI promeut le droit d'accès à l'eau potable. L'eau est également au centre de la promotion de la paix, avec des initiatives (Blue Peace) visant à mieux gérer les ressources hydriques transfrontalières pour réduire les risques de conflits.

La transition énergétique : La Suisse se concentre sur l'accès aux énergies renouvelables et abordables, l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources y compris, à travers l'économie circulaire, la mobilité verte et l'urbanisation intégrée. Elle le fait par des solutions basées sur l'amélioration de la production industrielle, de la réduction de l'utilisation des ressources primaires et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le développement de conditions-cadres et d'instruments financiers (ex. obligations vertes) qui accélèrent les investissements publics et privés dans les secteurs liés au climat. Elle favorise la transition énergétique par l'élimination des subventions aux énergies fossiles et la taxation du carbone, ainsi qu'en renforçant les capacités des entreprises électriques.



Paix et gouvernance : Résoudre les conflits, promouvoir la paix, la démocratie et l'état de droit, faire respecter les droits humains.

Afin de résoudre les conflits et promouvoir la **paix**, la Suisse met en place des processus de dialogue visant à empêcher l'éclatement de conflits violents ou à créer les conditions de pacification. Pour ce faire, elle agit par le biais de la médiation, de la facilitation, de l'expertise et des programmes de politique de paix. Elle œuvre à une paix durable et accorde une attention particulière à l'inclusivité.

La CI dispose d'une expertise spécifique dans le traitement du passé ou la lutte contre l'impunité. Elle soutient les institutions et processus démocratiques, la création des conditions-cadres pour des élections libres et pacifiques, promeut l'état de droit ainsi que la participation égale des femmes et des hommes, des minorités et des groupes marginalisés dans les processus politiques.

Promotion de la paix en Colombie

*En Colombie, dans le cadre d'un engagement sur le long terme, la Suisse contribue à une paix inclusive et durable. Elle soutient et encourage les **initiatives de dialogue** afin de lutter contre la violence, en particulier contre la population civile, et de mettre en place des mécanismes fonctionnels de résolution et de prévention des conflits. Ainsi, depuis fin 2022, la Suisse accompagne, en tant que membre formel du groupe des Etats accompagnateurs, le processus de paix entre le gouvernement colombien et le groupe de guérilla ELN. Dans la mise en œuvre de l'accord de paix avec l'ancien groupe de guérilla des FARC, la Suisse encourage la **participation de la population civile** aux processus politiques et s'engage en faveur d'un dialogue entre les autorités locales et la population. En outre, la Suisse apporte son savoir-faire au système de **traitement du passé** mis en place dans le cadre de l'accord de paix. Celui-ci contribue au traitement des crimes commis, aide à ce que les auteurs des faits soient amenés à rendre des comptes et contribue à la réconciliation et à la prévention de futurs actes de violence.*

Parallèlement, la CI agit sur les causes structurelles des conflits. Elle favorise un accès équitable à des services de base de qualité pour tous les individus. Elle s'emploie à ce que des perspectives d'avenir s'ouvrent à toutes et tous. Elle contribue à la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique, notamment à travers, la promotion du dialogue, de l'art et la culture. Elle privilégie une approche sensible au conflit dans ses programmes et initiatives et s'assure d'agir sans nuire (*do no harm*).

Compte tenu du contexte, pour la stratégie 2025-28, l'accent est mis sur trois objectifs spécifiques:

Renforcement des institutions démocratiques: La Suisse promeut le respect des droits humains et la bonne gouvernance comme moyen de prévention des conflits. Elle se concentre sur la promotion des institutions démocratiques à tous les niveaux, y compris local, sur la décentralisation et sur la participation inclusive (société civile, femmes, minorités). Elle soutient les acteurs de la société civile travaillant dans ce même but. Elle accompagne les mécanismes de redevabilité, y compris par le biais de la justice, des données, de la culture et des médias. Elle promeut les conditions-cadres pour la liberté et la diversité des médias et la lutte contre la désinformation.

Droits de participation et égalité des genres : La Suisse renforce la société civile comme instrument pour la promotion de la démocratie, pour le contrôle de l'activité de l'État et sa redevabilité. Elle s'engage pour une participation politique, économique et sociale de chaque individu, en particuliers des plus vulnérables, comme les personnes souffrant d'un handicap. Une attention particulière est réservée à la participation à droits égaux des femmes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale. La CI encourage l'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix. Elle met un accent particulier sur la lutte contre la violence basée sur le genre, y compris par une approche psycho-sociale. La CI lutte contre la discrimination et les facteurs d'exclusion et soutient l'égalité des genres, en particuliers pour l'accès aux ressources, aux services publics et aux processus de décision. Elle a pour objectif d'augmenter le nombre de ses programmes ciblant des changements structurels afin de se situer dans la moyenne des pays de l'OCDE/CAD⁴⁷.

Etat de droit et séparation des pouvoirs: La Suisse s'engage pour le renforcement de l'état de droit tant au niveau bilatéral que multilatéral. La CI soutient les parlements, gouvernements et administrations nationaux et locaux et contribue à ce qu'ils puissent assumer leurs fonctions essentielles de législation, exécution, représentation et contrôle. Elle se mobilise pour que les tâches publiques soient exécutées selon les règles fixées, de manière efficiente et dans l'intérêt de la population. La lutte contre la corruption est essentielle, tout comme la responsabilité et la transparence, de façon à augmenter la confiance des individus dans l'Etat, ainsi que la prospérité.

⁴⁷ www.oecd.org > DAC Mid-term Review Switzerland 2022

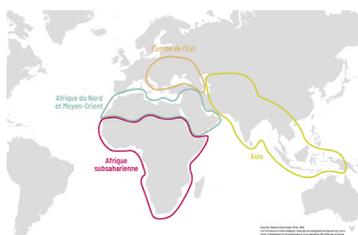
De l’informel au formel : Droits de propriété foncière, identité juridique

Pour lutter contre la pauvreté et la faim, il est essentiel de garantir le droit d’accès, d’utilisation et de possession des terres. Ce droit à la propriété est également un élément clé pour l’entrepreneuriat, l’accès au financement et les réformes fiscales. La Suisse apporte son soutien aux gouvernements dans l’élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de politiques d’utilisation (p.ex. cadastres) des terres transparentes et équitables. La DDC collabore étroitement avec le Centre africain sur les politiques foncières, responsable de la mise en œuvre de la politique foncière de l’Union Africaine. Au niveau international, ce soutien se concrétise à travers des appuis aux organisations multilatérales et des réseaux régionaux. Grâce à cet engagement, 115’000 petits agriculteurs (29% de femmes) ont obtenu des droits fonciers en 2021 et 22. La DDC s’engage aussi dans le futur à améliorer les grands investissements fonciers privés à travers des mécanismes négociés entre les gouvernements, les entreprises, les populations concernées et les ONG.

L’accès aux terres comme à de nombreux autres services tel que la formalisation d’une entreprise n’est possible qu’avec une identité. L’enregistrement à l’état-civil est essentiel pour l’identité de tout individu, et une condition préalable au respect des droits humains. Un accès direct à l’état-civil et l’enregistrement des enfants sont des activités soutenues par la DDC, notamment dans le cadre de l’appui aux services communaux.

3.3.3 Focus géographique

Les quatre régions prioritaires de la stratégie de CI 2021-24, à savoir l’Afrique subsaharienne, l’Asie, l’Afrique du Nord et le Moyen-Orient et l’Europe de l’Est restent pertinentes sur la base des trois critères d’analyse que sont les besoins sur place, la valeur ajoutée, et les intérêts sur le long-terme (3.3.1). Elles sont maintenues pour la période 2025-28. La pondération des trois critères d’analyse est différente selon les régions.



Afrique subsaharienne

Avec environ 60 pour cent de sa population en dessous de 25 ans⁴⁸ et la plus forte croissance démographique du monde, l’Afrique subsaharienne dispose d’un grand potentiel de main d’œuvre et connaît un fort dynamisme, notamment dans l’entrepreneuriat. Grâce à ses matières premières essentielles pour l’économie mondiale, la région connaît une hausse des investissements étrangers et fait l’objet d’un intérêt géopolitique croissant. Les **besoins** sont importants. Il s’agit de préserver et accroître les avancées importantes en termes de développement humain et économique que la région a connu ces dernières années. La faiblesse des institutions gouvernementales et judiciaires, la corruption et la mauvaise gestion des affaires publiques, la régulation

⁴⁸ United Nations, World Population Prospects, 2017 Revision

de l'exploitation des ressources naturelles et minières, ainsi que l'accès à une éducation de qualité, et aux financements sont des enjeux clé. Plus de la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouvent encore en Afrique subsaharienne⁴⁹. Les besoins humanitaires ont doublé au cours des quatre dernières années⁵⁰. Certaines régions sont fortement touchées par le changement climatique et des crises alimentaires. D'autres connaissent une instabilité politique grandissante et la montée en puissance de groupes armés non-étatiques. Dans ce contexte, le continent subit une détérioration des droits humains et une hausse des déplacements forcés.

La **valeur ajoutée** de la CI suisse repose sur son engagement de longue date et sa présence sur le terrain, ainsi que sur l'absence d'un passé colonial. La Suisse est un partenaire apprécié et écouté. Le savoir-faire suisse est recherchée et différent selon les contextes : médiation dans les conflits, innovation en matière de santé, d'éducation, de formation professionnelle, de production agricole, expérience en matière de gouvernance locale, de démocratie, de développement du secteur privé et de création d'emplois. La CI suisse s'engage prioritairement dans les pays fragiles ou dans les pays à l'indice de développement faible, tout en soutenant certains pôles de stabilité sociale et économique importants pour le développement du continent⁵¹.

La paix et la stabilité sur le continent africain ainsi que la création de perspectives économiques sur place sont dans l'**intérêt de la Suisse**, notamment en matière sécuritaire et migratoire. Des marchés africains plus forts permettent des relations économiques diversifiées et favorisent une meilleure exploitation du potentiel de l'accord de libre-échange de l'AELE avec l'Union douanière d'Afrique australe par exemple. Afin de renforcer le multilatéralisme, la Suisse poursuivra ses contacts et sa collaboration avec les organisations régionales du continent, telles que l'Union Africaine et la Banque africaine de développement.

Asie

L'Asie est le continent le plus peuplé et le moteur économique mondial. Malgré son grand potentiel, l'Asie a vu ses progrès économiques et sociaux freinés par les effets du COVID-19, les bouleversements géopolitiques et son exposition au changement climatique ainsi qu'aux défis environnementaux. Les **besoins** ont augmenté dans les pays partenaires. Le renforcement de la résilience économique et la poursuite des réformes structurelles sont primordiaux. Les tendances autoritaires et le contrôle sur les populations à travers des violations des droits humains ou du droit international humanitaire sont plus élevées, par exemple suite à la prise de pouvoir militaire au Myanmar et des Talibans en Afghanistan en 2021. Dans ces contextes, les besoins humanitaires augmentent et les sociétés civiles sont soumises à une pression croissante. La Suisse s'engage en Asie en accompagnant le développement économique durable de toute la région et en contribuant à combler les disparités sociales. La Suisse apporte une **valeur ajoutée**, par exemple dans la formation professionnelle, le développement du secteur privé et la création d'emplois, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que sur les enjeux de gouvernance et d'état de droit dans des pays comme le Népal, le Bangladesh et le Vietnam. La Suisse reste aussi engagée dans les pays très fragiles ou en conflit, tels que le Myanmar et l'Afghanistan, dans une logique

⁴⁹ World Bank Group, Poverty and Shared Prosperity 2022

⁵⁰ OCHA, Global humanitarian Overview 2023

⁵¹ Voir annexe 1 pour la liste des pays prioritaires

de protection de la population civile, de préservation des conditions de vie et d'accès aux services de base essentiels, en se basant sur sa tradition humanitaire.

Le développement économique des pays asiatiques contribue à l'économie mondiale et aux échanges commerciaux avec la Suisse. Il est donc dans l'**intérêt** de la Suisse, que la CI soutienne des pays dans le domaine de la durabilité lors de la négociation de nouveaux accords de libre-échange et la consolidation des accords existants, comme cela a par exemple été le cas en Indonésie. En Asie centrale, la CI contribue à la promotion de la stabilité dans les pays qui font partie du groupe de vote de la Suisse dans les organisations multilatérales telles que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

Europe de l'Est

En **Europe de l'Est**, des progrès significatifs vers la démocratie, l'état de droit et l'économie de marché ont été réalisés (ch.1.2.1). La plupart des pays prioritaires de la CI ont obtenu le statut d'Etats candidats à l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Moldavie, Serbie, Ukraine) ou ont déposé leur candidature (Géorgie, Kosovo). **Les besoins** de la région découlent principalement des questions d'inégalités et de disparités économiques, de l'émigration de la population, des défis climatiques et énergétiques et des enjeux de gouvernance ainsi que des conflits non résolus et du crime organisé. Les conséquences de la guerre en Ukraine ainsi que les velléités d'une influence accrue de la part la Russie ont déstabilisé et fragilisé la région. Il s'agit d'y préserver les réformes structurelles et d'y maintenir une stabilité économique et politique. La **valeur ajoutée** de la CI suisse repose sur son engagement de longue date dans la région et sa bonne réputation avec les acteurs concernés. La Suisse soutient, à la demande des pays partenaires, des programmes et des réformes notamment de la santé, de l'énergie, de la gouvernance locale/décentralisation et de la migration. Elle apporte son expertise dans la formation professionnelle et favorise le développement d'une économie compétitive et durable, créatrice d'emploi.

La stabilité et la sécurité, la cohésion sociale et de meilleures conditions de vie dans cette région sont dans l'**intérêt** de la Suisse. Le potentiel d'investissement et de commerce de cette région proche de la Suisse est important, tout comme la diaspora en Suisse. La Serbie et l'Azerbaïdjan sont deux pays du groupe de vote de la Suisse auprès des institutions de Bretton Woods.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Dotée d'un potentiel économique considérable, la **région de la MENA**, dispose de ressources humaines jeunes et relativement bien formées qui aspirent au changement. Cette région voisine de l'Europe est caractérisée par sa complexité historique et son hétérogénéité. Une importante diversité d'enjeux se superpose et détermine **les besoins** des pays partenaires : des conflits armés prolongés ; un espace démocratique restreint et des violations de droits humains et du droit international humanitaire ; des crises de gouvernance et un manque de réformes politiques, sociales et économiques; des déséquilibres macroéconomiques et un modèle de rentes économiques qui ne créent que peu d'opportunités d'emploi ; des inégalités économiques et sociales persistantes, notamment des inégalités de genre. Les mouvements migratoires impactent également la région. La **valeur ajoutée** de la CI suisse est la présence de tous ses instruments dans la région en suivant une approche *whole-of-government*. En Afrique du Nord, la Suisse focalise son attention sur la création d'emplois et d'opportunités

économiques, sur la formation professionnelle. Elle renforce la gouvernance et l'appui à la société civile. Dans les contextes d'engagement de la CI plus fragiles du Moyen-Orient, elle apporte son assistance et son expertise dans une optique d'autonomisation des personnes affectées et promeut la cohésion sociale, le respect des droits humains et du droit international humanitaire. Elle s'engage aussi pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les **intérêts de la Suisse** sont multiples, tels que la paix et la stabilité, la coopération économique ou la gestion durable des ressources naturelles. Les enjeux sont particulièrement élevés concernant les questions migratoires et la situation relative au conflit israélo-palestinien.

Les pays prioritaires de la CI

La CI est active avant tout dans les régions mentionnées ci-dessus en déployant un ou plusieurs instruments (aide humanitaire, coopération bilatérale au développement du DFAE ou du DEFR, promotion de la paix). Des exceptions spécifiques hors des régions prioritaires sont possibles, par exemples en cohérence avec la stratégie de politique économique extérieure. Elle se concentre sur des pays prioritaires. Elle s'engage majoritairement dans des pays fragiles.

Pour la DDC (DFAE), les 35 pays prioritaires de la coopération bilatérale actuels sont maintenus. Les pays d'engagement de l'aide humanitaire n'avaient pas été inclus dans la liste des pays prioritaires de la SCI 2021-24 en raison du caractère universel sans limitation géographique et *a priori* imprévisible de l'aide d'urgence. Force est de constater cependant que de nombres crises dites prolongées nécessitent un engagement humanitaire sur plusieurs années. C'est par exemple le cas de certains pays dans la Corne de l'Afrique. Pour tenir compte de cette réalité, la DDC a révisé sa liste de pays prioritaires afin d'y intégrer les pa.ys sujets à une crise prolongée et pour lesquels un engagement pluriannuel de l'aide humanitaire est prévisible. Il s'agit de de la République centrafricaine, du Soudan, Soudan du Sud, du Yémen, de Haïti et de la Colombie.

Le SECO (DEFR) maintient également son engagement dans les pays prioritaires de SCI 2021-24 à l'exception de la Colombie où il planifie de sortir d'ici fin 2028, en cohérence avec le renforcement de la concentration géographique, tout en permettant la transition vers d'autres instruments de politique économique extérieure. Le Maroc devient un pays prioritaire du SECO.

Au total, la Suisse se concentre avec sa CI sur 46 pays prioritaires dont 7 communs au SECO et à la DDC⁵². Pour ces pays, des programmes de coopération pluriannuels sont élaborés conjointement avec une analyse de contexte et des objectifs communs.

La politique de paix de la DPDH se concentre sur 20 régions ou pays au maximum, avec un engagement renforcé dans l'espace de l'OSCE en raison de la guerre en Ukraine et des défis qui en découlent en matière de politique extérieure et de sécurité. L'engagement de la DPDH est susceptible d'évoluer au cours de la période 2025-28 en fonction de la demande et des opportunités politiques.

⁵² Voir annexe 1 pour la liste des pays prioritaires

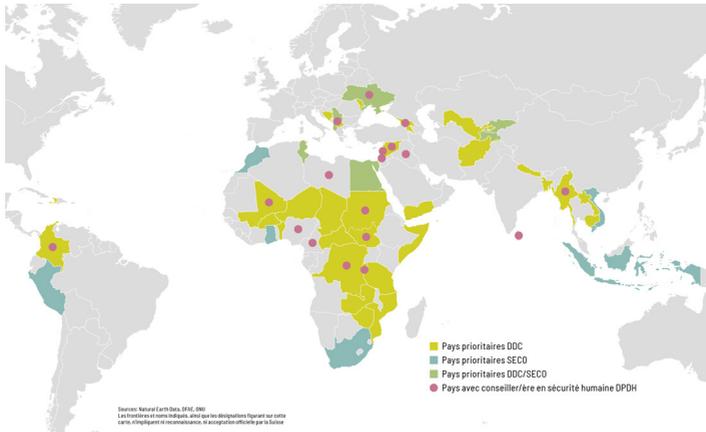


Schéma 2: Carte des pays prioritaires de la DDC et du SECO et des pays d'intervention de la DPDH en matière de politique de paix au 30.06.2023

Engagement de la CI en dehors des pays prioritaires

Les instruments de la CI suisse peuvent être engagés ponctuellement en dehors des pays prioritaires en cohérence avec les stratégies géographiques et thématiques. L'aide humanitaire répond à un mandat universel, la diplomatie des droits de l'homme est effectuée conformément aux lignes directrices sur les droits de l'homme. Les approches globales de la DDC et du SECO mettent un accent sur les régions prioritaires, tout en conservant des partenariats et des programmes d'envergure mondiale pour répondre aux défis globaux.

Fonds flexibles (DDC) et mesures complémentaires (SECO)

Au minimum 90 pour cent des engagements géographiques de la coopération bilatérale au développement de la DDC seront mis en œuvre dans les pays prioritaires. Le reste de ces moyens (jusqu'à 10 pour cent, appelés fonds flexibles) pourra être utilisé pour des actions ponctuelles à court ou à moyen terme hors des pays prioritaires. Ainsi, la DDC pourra opérer de manière flexible dans les cas suivants :

- faciliter la politique migratoire : sur la période 2025-28, 60 millions de francs seront réservés pour des projets de développement choisis et gérés par la DDC dans des pays identifiés en concertation avec la structure IMZ et le Secrétariat d'État aux migrations;
- soutenir des solutions à des défis régionaux ou transfrontaliers : ceci dans le but par exemple d'exercer une influence sur les conditions-cadres des pays concernés ou sur la politique internationale ;
- soutenir les représentations suisses dans le monde : ceci dans le but de réagir aux opportunités locales identifiées sur place s'inscrivant dans la stratégie CI 2025-28.

Le SECO met en place des mesures complémentaires. Il applique ses compétences thématiques selon la demande, en complément aux priorités d'autres domaines de l'administration fédérale, en particulier de la DDC et du SEM. C'est le cas en Azerbaïdjan où des mesures complémentaires au programme de la DDC dans le Caucase du Sud (Géorgie et Arménie) sont appliquées par le SECO. Ces mesures complémentaires combinent l'expertise du DEFR dans le domaine de la politique économique et commerciale avec celle d'autres acteurs de l'administration fédérale.

3.4 Ukraine

Le degré de destruction et de pertes humaines en Ukraine est d'une ampleur inédite en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Environ 1/3 de la population ukrainienne est déplacé; le taux de pauvreté est estimé à 25 pour cent fin 2022 comparé à 5,5 pour cent en 2021 Les coûts de reconstruction étaient estimés à 411 milliards de dollars en août 2022⁵³.

Les perspectives incertaines par rapport à l'évolution du conflit et ses conséquences économiques, sociales et environnementales, nécessitent des approches flexibles. L'Ukraine étant un pays prioritaire de la CI depuis 1999, l'engagement de la Suisse se base sur des partenariats et activités de longue date. La réponse de la Suisse se déploie sur deux axes: 1) l'aide humanitaire et la coopération au développement ; 2) la reconstruction. Les deux axes se distinguent non seulement dans leur dimension temporelle mais également dans leur logique politique et financière. Le Conseil fédéral a décidé d'allouer dans le cadre de la présente stratégie 1,5 milliard pour cet engagement.

3.4.1 Aide humanitaire et coopération au développement

L'action humanitaire et la coopération au développement telles que proposées jusqu'ici - qui contiennent partiellement des éléments de réhabilitation - sont poursuivies (voir encadré). L'engagement par le biais des banques multilatérales (notamment par la Banque Mondiale et par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) est substantiel. Pour la période 2025-28, entre 5 et 10 pour cent du montant total du budget de la CI est réservé à l'aide humanitaire et à la coopération au développement en Ukraine et dans la région (Moldavie, etc.).

3.4.2 Reconstruction

La reconstruction porte sur de grands investissements d'infrastructure. Il s'agit non seulement de rétablir les infrastructures mais aussi de les moderniser (*build back better*) pour permettre des activités économiques durables. La Suisse s'est engagée très tôt dans ce domaine, en particulier par le biais de la « Ukraine Recovery Conference » organisée en été 2022 à Lugano. Les principes adoptés dans la « Déclaration de Lugano » guident l'action politique internationale.

S'agissant d'une situation exceptionnelle, un groupe de travail interdépartemental élabore les conditions-cadres légales, les options de financement, et les modalités de la participation de la Suisse à la reconstruction en Ukraine, y compris la possibilité d'une

⁵³ World Bank Group, Government of Ukraine, Rapid Damage and European Commission (Needs Assessment: February 2022), 2023

participation du secteur privé. Le présent texte sera adapté selon les décisions du Conseil fédéral à venir sur les propositions de ce groupe interdépartemental et l'évolution du contexte.

La contribution de la Confédération à la reconstruction de l'Ukraine ne découlera pas uniquement du budget de la CI. Il est prévu que l'augmentation du budget de la CI dès 2025 - soit 648 millions de francs sur la période 2025-28 - soit allouée à la reconstruction. A titre indicatif, un tiers de ce montant est alloué à la coopération économique (DEFR) et deux tiers à l'aide humanitaire et la coopération au développement (DFAE).

La guerre en Ukraine

La Suisse s'est immédiatement engagée en Ukraine par son action humanitaire. A la date du 31 mai 2023, la Confédération a soutenu la population affectée par la guerre à hauteur de CHF 1,77 milliards de francs depuis le début du conflit, dont 246 millions (14 %) proviennent des trois unités responsables du présent Message (DDC, SECO et DPDH) pour le soutien de mesures humanitaires, de développement et de coopération économique, soit six fois plus qu'avant la guerre. 34 millions (2%) consistaient en des livraisons de matériel mis à disposition par le DDPS. 1,46 milliards (82%) proviennent du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour le soutien des personnes bénéficiant du statut de protection S. D'autres offices fédéraux ont également participé au soutien de la population affectée par l'Ukraine (p.ex. dans l'organisation de l'Ukraine Reconstruction Conférence, par la protection de biens culturels ou par le soutien de chercheurs ukrainiens en Suisse).

Au niveau de la CI, les structures de la coopération de longue date ont par exemple distribué près de 1'000 tonnes de matériel de secours et 4'765 tonnes de denrées alimentaires. Les programmes bilatéraux ont été adaptés à la situation rapidement dans les domaines de la santé (traitement de traumatismes des personnes déplacées), production agricole (production de céréales pour faire face au risque de pénurie alimentaire) et énergie (livraison de chauffages et générateurs). Dans le cadre de la coopération économique au développement, le maintien des fonctions essentielles non militaires de l'Etat ukrainien, la mise en adéquation du programme de réformes économiques avec le programme de reconstruction et la préservation de la compétitivité des PME ukrainiennes étaient soutenu par une contribution totale de 20 millions de francs aux deux initiatives de la Banque mondiale d'une part et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement d'autre part.

La Suisse soutient également, via le Haut-Commissariat aux réfugiés, les pays limitrophes de l'Ukraine, comme la Pologne, qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens (2 millions) depuis le début du conflit. Des membres détachés du CSA ont soutenus la Moldavie voisine afin de coordonner les soins médicaux pour des centaines de milliers de personnes ayant fui le pays. L'appui financier à des organisations partenaires humanitaires et multilatérales permet de protéger les groupes de personnes les plus vulnérables.

La Suisse soutient également, via le Haut-Commissariat aux réfugiés, les pays limitrophes de l'Ukraine, comme la Pologne, qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens (2 millions) depuis le début du conflit. Des membres détachés du CSA ont soutenus la Moldavie voisine afin de coordonner les soins médicaux pour des centaines de milliers de personnes ayant fui le pays. L'appui financier à des organisations partenaires humanitaires et multilatérales permet de protéger les groupes de personnes les plus vulnérables.

La collaboration avec les banques de développement multilatérales et le FMI veille à maintenir les activités de base du gouvernement. A travers la collaboration avec la Cour pénale internationale, la Suisse soutient les processus de responsabilité et de documentation.

3.5 Modalités de mise en œuvre

3.5.1 Instruments

La mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le chapitre précédent s'appuie sur différents instruments.

Aide humanitaire (DFAE)

L'aide humanitaire place au cœur de son action la protection de la vie et la dignité des personnes affectées par les crises, les situations de violence, les conflits armés et les catastrophes naturelles. L'aide humanitaire est indissociable du respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires.

L'aide humanitaire suisse exerce un triple rôle :

1. à travers le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), elle est un acteur agile capable de répondre directement aux conséquences des conflits armés et des catastrophes naturelles de façon efficace et pragmatique (voir encadré) ;
2. elle est un bailleur de fonds fiable pour des organisations multilatérales ou des ONG actives sur le terrain;
3. elle promeut la cause humanitaire en s'engageant dans les négociations en faveur du droit et des principes humanitaires: humanité, impartialité, neutralité et indépendance

L'aide humanitaire met un accent sur les quatre aspects suivants: 1) la protection des personnes les plus vulnérables, y inclus les personnes affectées par la violence basée sur le genre, et l'éducation en situation d'urgence ; 2) l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sanitaire ; 3) le renforcement de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins de base (transferts monétaires) ; 4) la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, y compris la reconstruction résiliente.

L'aide humanitaire applique systématiquement les critères des besoins sur place et sa propre valeur ajoutée. Le maintien de la tradition humanitaire constitue un intérêt en soi pour la Suisse.

Afin de prévenir et de gérer les conséquences des crises et des catastrophes, la Suisse contribue simultanément à l'aide d'urgence, à la prévention et à la réduction des risques de catastrophes, ainsi qu'à la reconstruction et à la réhabilitation.

Promotion de la paix et des droits de l'homme (DFAE)

La promotion de la paix, des droits humains et de la démocratie est une priorité du DFAE. Chaque être humain doit pouvoir vivre en paix et en sécurité.

Promotion de la paix et médiation : la DPDH travaille sur le plan politique et diplomatique en mettant l'accent sur le soutien des pourparlers entre gouvernements (« Track 1 ») et sur des projets ponctuels dans des contextes choisis. Ses engagements visent à prévenir les conflits, à contribuer à leur résolution et à une paix durable. Elle accorde une attention particulière à la participation pleine, égale et significative des femmes dans ces processus. Les changements géopolitiques, les nouvelles dynamiques de conflit et les nouveaux acteurs impliqués – publics et privés - ont un impact sur la politique de paix. La demande internationale pour l'expertise suisse est reconneue mais ne va pas de soi. La Suisse doit cibler ses engagements, adapter régulièrement son offre, utiliser sa valeur ajoutée de manière stratégique et saisir les opportunités qui se présentent. Dans ce sens, la DPDH renforce ses activités dans les domaines de la médiation et du dialogue. Grâce à son expérience, à son profil spécifique (notamment discrétion, indépendance, crédibilité) et à ses activités concrètes et axées sur les résultats, la Suisse avec la DPDH est bien positionnée au niveau international dans la promotion de la paix, la médiation et facilitation ainsi que dans la prévention des conflits.

Droits humains : le respect des droits humains et des libertés fondamentales, indissociable de la protection des individus, est indispensable à la paix et à la sécurité. Afin de promouvoir un cadre normatif international en matière de droits humains, la DPDH œuvre en faveur de la liberté d'expression, de la défense des groupes vulnérables ainsi

Le Corps suisse d'aide humanitaire CSA

Le CSA est le visage de l'aide humanitaire de la Suisse lors de crises et de catastrophes à l'étranger. Il organise les premiers secours en cas de catastrophes naturelles, fournit des abris, construit des bâtiments antisismiques, répare les systèmes d'eau potable et mène des opérations d'urgence. Corps de milice comptant environ 550 spécialistes volontaires, répartis en 11 corps de métiers dont beaucoup issus du secteur privé, mobilisable rapidement, le CSA est une solution typiquement suisse. En plus des premiers secours urgemment requis lors de crises et de catastrophes, les membres du CSA mettent à disposition leurs connaissances spécialisées également auprès des organisations multilatérales ou des représentations suisses, apportant un soutien dans les pays pour soulager les souffrances des populations les plus vulnérables touchées les crises et conflits armés. L'expérience des 50 dernières années en fait un des piliers de l'aide d'urgence suisse.



258
experts déployés



347
interventions



48
pays

que de l'accès à une justice indépendante, impartiale et réparatrice, accessible à toutes et tous. Elle travaille à l'application des droits humains dans les activités économiques, notamment en promouvant les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains⁵⁴. Dans le domaine de la migration, la DPDH contribue à une gouvernance mondiale de la migration basée sur les droits humains. Elle focalise son action sur les personnes disparues dans le contexte de la migration forcée, les droits humains aux frontières et la lutte contre la traite des êtres humains.

Démocratie : la DPDH met l'accent sur le soutien à la démocratie, la promotion de la résilience démocratique et de l'état de droit. Elle promeut les conditions-cadres pour les processus et institutions démocratiques et le dialogue politique sur les questions de démocratie. La DPDH soutient des élections libres et pacifiques, la participation égale des femmes et des hommes ainsi que l'inclusion des minorités et des groupes marginalisés dans les processus politiques.

Diplomatie humanitaire: la DPDH concentre son activité autour de trois axes principaux : (i) la protection de la population civile, tout particulièrement les enfants dans les conflits armés et les personnes disparues; (ii) le désarmement humanitaire, principalement les mines, les munitions, les armes légères et de petit calibre ainsi que les nouvelles technologies; et (iii) le changement climatique et ses effets négatifs sur la sécurité humaine.

Pool d'experts pour la promotion civile de la paix (PEP)

L'un des instruments permettant à la CI d'atteindre ses objectifs est l'envoi d'experts auprès d'organisations multilatérales ou régionales afin de soutenir le travail dans les domaines thématiques de la CI suisse. Le PEP fournit aux organisations multilatérales et régionales telles que l'ONU, l'OSCE ou l'UE quelque 160 experts civils et policiers chaque année. Les experts suisses observent les élections et le respect des accords de cessez-le-feu. Les policiers et le personnel judiciaire déployés aident les forces de police nationales à protéger les personnes touchées par les conflits et les soutiennent dans le renforcement de l'état de droit. Des spécialistes des droits humains et des experts juridiques enquêtent sur les violations du droit international et contribuent au traitement du passé. Le PEP prépare les experts suisses et également des experts issus des régions en crise pour mener à bien leur mission par des cours de formation et soutient le développement de leurs connaissances.



163
experts déployés



177
interventions



42
pays

Coopération bilatérale au développement (DFAE et DEFR)

La coopération bilatérale au développement se réfère aux activités réalisées par la Suisse dans un pays partenaire qui se basent en règle générale sur un accord-cadre de coopération entre les deux gouvernements. Elle est axée sur le long terme et vise à

⁵⁴ www.ohchr.org > Guiding principles on business and human rights

apporter des changements structurels et durables par le renforcement institutionnel. La coopération bilatérale au développement est organisée selon une logique géographique, dans sa programmation budgétaire, dans son implémentation et dans son reporting par pays. Elle est mise en œuvre d'une part par la DDC et d'autre part par le SECO (Coopération économique au développement). Elle est complémentaire aux approches globales et à la coopération multilatérale. La coopération bilatérale permet à la DDC et au SECO de sélectionner et gérer des projets de développement en mettant un accent spécifique sur la valeur ajoutée de la CI suisse. Elle permet d'établir un dialogue politique avec le pays partenaires dans des domaines spécifiques. C'est un outil important de la politique extérieure suisse et du réseau de représentations.

Coopération bilatérale mise en œuvre par la DDC

La Coopération bilatérale travaille dans les pays prioritaires sur les quatre objectifs de développement (ch.3.3.2). Elle identifie, en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et locaux, les domaines d'intervention. Les résultats attendus dépendent du niveau de développement et de fragilité des pays partenaires. Lorsque l'environnement politique est stable et favorable aux réformes, les capacités suffisantes, les risques fiduciaires gérables, la coopération bilatérale travaille en partenariat direct avec les institutions étatiques. Dans ces contextes, un dialogue sur les modalités et l'efficacité de l'aide est mené et guide les opérations de la CI: responsabilité partagée avec les gouvernements, cofinancement, appropriation, utilisation des systèmes nationaux. Une collaboration avec les ministères sectoriels concernés a lieu pour accompagner des politiques et des réformes favorables au développement, avec un accent particulier sur les des plus démunis. Dans les environnements politiques plus volatiles, la coopération bilatérale met l'accent sur les autorités au niveau local afin de pouvoir améliorer le quotidien des plus démunis en soutenant l'accès à des services de base de qualité, l'économie locale, la prévention des conflits, la cohésion sociale et des processus de décision participatifs et redevables.

Dans les pays en conflit ou touchés par de graves crises, la coopération bilatérale avec l'appui des instruments de politique de paix et de l'aide humanitaire vise à favoriser la mise en place de solutions aussi durables que ce type de contexte le permet. La connaissance des réalités locales est une valeur ajoutée de la Suisse dans son dialogue avec les autorités.

Dans tous les contextes, la coopération bilatérale travaille également avec la société civile et le secteur privé (ch.3.5.6). Afin de valoriser l'innovation et l'expertise suisse elle travaille avec des ONG et des centres de recherches suisses. Là où c'est possible, elle favorise les partenariats avec les organisations nationales pour assurer l'appropriation et la pérennisation de ses engagements. Dans des contextes plus fragiles ou en conflit, lorsque la collaboration avec le gouvernement est difficile, elle travaille avec des organisations multilatérales, des ONG locales et internationales.

En fonction du contexte, la CI suisse privilégie une approche programmatique régionale et thématique. C'est le cas dans les pays prioritaires en crise (p.ex. Syrie, Somalie) où les conséquences de ces crises affectent les pays voisins mais également lorsque les programmes traitent d'enjeux régionaux ou transfrontaliers comme par exemple dans le Mékong, en Asie Centrale ou dans les Andes.

Coopération économique au développement du SECO

La coopération économique au développement de la Suisse crée de la prospérité et de la croissance économique dans les pays en développement en tenant compte de la durabilité et de la résilience. Cela signifie qu'outre la dimension économique, les dimensions écologique et sociale sont également au centre de ses actions. Pour atteindre ses objectifs, la coopération économique au développement se concentre sur trois domaines thématiques : le secteur privé, les institutions publiques, ainsi que le développement urbain et l'infrastructure. La bonne gouvernance économique, l'égalité des genres et la protection du climat sont systématiquement pris en compte dans ses activités.



Le secteur privé : Les entreprises ont souvent des difficultés à surmonter la phase de démarrage et à se développer. Il leur manque l'accès à des concepts innovants et durables, à une main-d'œuvre bien formée, au capital ainsi qu'à la protection de leurs capitaux immatériels. Dans ce contexte, le SECO s'engage en faveur d'une gestion d'entreprise progressiste qui vise non seulement des objectifs orientés vers le profit, mais aussi la responsabilité sociale et environnementale. Parallèlement, il soutient le développement et la mise en œuvre de normes de durabilité et de chaînes de valeur durables en encourageant le dialogue entre tous les acteurs concernés. Par ailleurs, le SECO réunit des acteurs publics et privés afin d'améliorer la formation d'une main d'œuvre spécialisée. Cela permet de créer des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché du travail et qui saisissent les opportunités offertes par la transition numérique. En collaboration avec des acteurs privés, le SECO développe des solutions de financement innovantes afin de mobiliser du capital privé pour les entreprises et le secteur public. L'accent est mis sur les investissements à fort impact. La société financière de développement de la Confédération SIFEM fait partie de ces efforts (voir encadré).

Le fond suisse d'investissement pour les marchés émergents SIFEM

La société financière de développement de la Confédération, la SIFEM, est un instrument important de la coopération économique au développement. Dans les pays en développement, la SIFEM réalise des investissements en faveur d'entreprises privées qui, outre un rendement financier, ont un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement et encouragent l'utilisation de moyens supplémentaires du secteur privé. Pour la période 2022-22, la SIFEM a mobilisé plus de cinq dollars d'investissements privés pour un dollar investi. La SIFEM oriente ses activités vers les pays et régions prioritaires de la CI. La coopération économique au développement examine les possibilités d'exploiter davantage les synergies entre la SIFEM et les programmes de pays sélectionnés afin de créer des emplois décents et d'atténuer le changement climatique.

Les institutions publiques : Une administration publique efficace, des marchés financiers et des capitaux stables ainsi que des politiques économiques et commerciales fiables renforcent la confiance dans l'État et réduisent les incertitudes. Il est ainsi plus facile pour les individus et les entreprises de saisir des opportunités, prendre des

risques économiques et de se développer. C'est pourquoi le SECO contribue à la stabilisation des politiques fiscale, financière et monétaire dans ses pays partenaires en conseillant les banques centrales, les organes de surveillance et les autorités. Il les aide à mener une politique budgétaire et fiscale durable et à se financer autant que possible par leurs propres recettes fiscales. En outre, le SECO poursuit son engagement de longue date dans la gestion de la dette, qui revêt une importance croissante au vu de l'augmentation de la dette publique. De même, le SECO s'engage pour un environnement commercial non bureaucratique, par exemple pour faciliter la création d'entreprises. Afin de promouvoir le commerce international dans les pays en développement, le SECO s'engage en faveur de l'accès au marché, d'accords de libre-échange compatibles avec le développement durable et de la protection de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, les autorités sont par exemple formées à la gestion du commerce électronique.

Le développement urbain et l'infrastructure : Pour que les villes puissent jouer leur rôle de pôles de croissance et d'innovation, elles ont besoin de services publics de base développés en conséquence, qui suivent le rythme de la croissance démographique. Le SECO soutient des gouvernements et des villes dans la planification urbaine durable ainsi que dans la planification, le financement et la gestion des infrastructures urbaines, telles que l'approvisionnement en énergie et en eau. A cet égard, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi que la collaboration avec le secteur privé jouent un rôle important. En outre, les villes présentent un grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple par l'amélioration des transports publics. Le SECO vise à rendre les zones urbaines plus compétitives, plus efficaces en termes de consommation de ressources et plus agréables à vivre. De même, il améliore leur capacité d'adaptation aux catastrophes naturelles et aux conséquences du changement climatique.

Approche globale (DFAE et DEFR)

Les crises actuelles combinent des risques systémiques qui ne peuvent être atténués qu'avec des actions multithématiques et multisectorielles à portée globale, couplées à des mesures régionales, nationales et locales. C'est pour cette raison que la CI suisse intervient aussi au-delà des pays prioritaires. La coopération thématique de la DDC met en œuvre **cinq programmes globaux**⁵⁵ et appuie les actions et l'expertise thématique dans les autres domaines⁵⁶. Elle travaille de manière intersectorielle en complémentarité et avec les acteurs de l'administration fédérale et les partenaires externes.

Elle s'articule autour de quatre axes complémentaires pour maximiser son impact:

1. **Des programmes et partenariats** pour trouver des solutions durables aux défis globaux et régionaux.
2. **Un dialogue politique et l'établissement de standards universels:** La Suisse participe à l'agenda international et influence l'orientation des organisations multilatérales et les normes mondiales dans les objectifs thématiques prioritaires. La coopération thématique anticipe les développements et contribue à la cohérence des politiques sectorielles.

⁵⁵ (1) Migration et déplacements forcés, (2) santé, (3) eau, (4) systèmes alimentaires ainsi que (5) climat, environnement et DRR

⁵⁶ Economie, éducation, paix, gouvernance et égalité des genres

3. **De l'appui-conseil** au sein de l'administration fédérale ainsi qu'au réseau extérieur. La coopération thématique contribue également au développement et à l'accompagnement des programmes dans les pays prioritaires (Co-création).
4. **Une gestion des connaissances et de l'apprentissage** pour garantir que la CI suisse reste capable d'apprendre, améliore son efficacité et ait un effet multiplicateur.

La coopération thématique du SECO est active avec des **mesures globales** de manière complémentaire à ses mesures bilatérales pour relever des défis mondiaux dans des domaines tels que les finances et le commerce, la migration, le changement climatique et l'environnement, ainsi que l'eau. Elles permettent au SECO de participer au dialogue international, de définir des thèmes centraux en vue des objectifs de durabilité de l'Agenda 2030, et d'accroître l'effet de levier obtenu à travers ses contributions. En général, les mesures globales sont soutenues par plusieurs Etats donateurs et mises en œuvre par des organisations multilatérales, telles que les banques de développement.

3.5.2 Engagement multilatéral

Un multilatéralisme efficace et focalisé, une ONU qui fonctionne, sont indispensables à la Suisse et au monde. La Suisse s'engage en faveur du multilatéralisme, garant d'un ordre international basé sur le droit et non sur les rapports de force. Les organisations multilatérales sont fortes quand elles agissent de manière ciblée et structurée, subsidiairement aux Etats, et possiblement par anticipation. Elles sont appelées à œuvrer dans un contexte de crises avec des ressources limitées. Leur efficacité et leur coordination pour en accroître l'efficacité est la condition d'un soutien fort des Etats membres, et vice-versa.

La nature de plus en plus globale des défis exige une réponse globale (ch.1.1.3). La Suisse s'implique en tant que facilitatrice et par une prise d'influence dans le cadre des négociations intergouvernementales. Ce travail est entrepris en étroite collaboration avec toute l'administration fédérale. La Suisse travaille aussi bien avec les banques multilatérales de développement qu'avec les agences des Nations Unies, les fonds spécialisés et les organes internationaux d'élaboration de normes et de coordination, lorsque cela est opportun et en accord avec les offices compétents. La légitimité des organisations multilatérales est ancrée dans leur mandat intergouvernemental. Leurs capacités opérationnelles assurent l'impact des fonds investis et permettent une réponse globale aux crises. La Suisse s'engage explicitement pour que les actions des organisations multilatérales renforcent les capacités nationales ainsi que la coordination entre elles et les acteurs locaux.

La CI suisse travaille principalement selon trois modalités avec les organisations multilatérales : 1) elle verse des contributions générales provenant de son budget multilatéral afin de soutenir le mandat spécifique de l'organisation ; 2) elle (co)finance - par ses budgets bilatéraux, thématique, humanitaire et de promotion de la paix - des programmes spécifiques mis en œuvre dans certains pays ou secteurs ; 3) elle met à disposition des experts suisses détachés par l'aide humanitaire ou la DPDH.

En tant qu'Etat membre des organisations multilatérales et par sa présence dans leurs organes dirigeants, la CI suisse exerce une influence sur leurs orientations et leur apporte compétence et expertise. Elle y promeut ses priorités, donnant ainsi une portée globale aux intérêts de notre pays. La CI suisse s'engage également pour davantage

d'efficacité et d'efficience dans les organisations multilatérales, en soutenant leurs mécanismes de transparence, leur redevabilité et leur contrôle, ceci dans le but d'assurer la confiance des pays membres et donc leur financement.

Parmi les 78 organisations des Nations Unies et 16 Banques multilatérales de développement, la CI suisse a sélectionné 24 organisations prioritaires⁵⁷. Ce choix se compose de cinq banques multilatérales de développement, de 10 agences onusiennes, et de neuf autres organisations importantes pour la stratégie. Le niveau de soutien financier suisse est déterminé sur la base du mandat de l'organisation, sa performance, la valeur ajoutée, les objectifs (ch.3.3.2) et les possibilités d'influence pour la Suisse.

Le profil de la Suisse et sa capacité d'influence du système multilatéral est renforcé par son statut d'Etat hôte et le positionnement de Genève comme capitale du multilatéralisme. La Suisse entretient d'ailleurs un partenariat institutionnel avec les trois centres de Genève (GCSF, GICHD et DCAF) pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de la CI.

3.5.3 Action locale et de proximité

Les actions de la CI doivent être ancrées et portées par les gouvernements au niveau national et local, ainsi que par les acteurs de la société civile ou du secteur privé des pays partenaires afin qu'ils soient en mesure de poursuivre les actions lorsque la CI se retire. Pour ce faire, la CI s'assure que son soutien soit aligné sur des plans de développement nationaux, régionaux, ou locaux.

Durant la période 2025-28, la CI suisse et ses partenaires de mise en œuvre travaillent systématiquement avec les gouvernements, les organisations et les populations locales. Elle veille à ce que les acteurs nationaux soient parties prenantes aux mécanismes de pilotage des projets et privilégie dans la mesure du possible, les mécanismes nationaux pour financer des programmes d'envergure systémique, suivant en ce sens les recommandations de l'OCDE/CAD⁵⁸.

3.5.4 Nouvelles technologies

Les nouvelles technologies ont le potentiel de transformer fondamentalement les sociétés. Les implications futures sont parfois difficiles à saisir, comme par exemple en matière d'intelligence artificielle. Elles contribuent en tous les cas à des réponses plus efficaces et efficaces aux défis complexes de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. De plus, elles jouent un rôle critique dans l'atteinte des ODD, en proposant des outils pour la gestion des ressources, l'administration publique, les finances ainsi que les systèmes de santé. Le recours aux nouvelles technologies comporte également des risques. Il peut accroître les fractures numériques entre les pays et les collectivités, créant des inégalités. La CI suisse veut ainsi renforcer les compétences numériques, la résilience des services publics et de la société civile et réduire « la fracture digitale » ce qui inclut le soutien de systèmes de données fiables. La numérisation comporte également un risque pour la protection des données, qui est vitale pour préserver la dignité, l'intégrité et la sécurité des individus. La Suisse s'engage pour que la numérisation soit accompagnée d'un cadre de gouvernance solide

⁵⁷ Voir annexe 2 pour la liste et la description des organisations multilatérales prioritaires

⁵⁸ www.oecd.org > DAC Mid-term Review Switzerland 2022

conforme au droit international public. Elle soutient le renforcement de la défense des organisations multilatérales et des ONG confrontées aux cyberattaques.

3.5.5 Valorisation du savoir-faire suisse

La Suisse possède une expertise et une valeur ajoutée reconnue sur plusieurs thématiques clés du développement comme le fédéralisme, la démocratie directe, la formation professionnelle duale, les données et statistiques ou les innovations technologiques, pour ne citer que quelques exemples. Il existe un fort intérêt des pays partenaires de la Suisse à pouvoir bénéficier des compétences de la Suisse, notamment des centres de recherches, du secteur privé, des cantons ou des offices fédéraux. La CI utilise et valorise ces compétences en facilitant la mise à disposition d'expertise existante au sein de l'administration publique dans la mise en œuvre des programmes. C'est le cas notamment avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), le Secrétariat d'Etat à la Migration (SEM), l'Office fédéral de la Santé (OFSP) publique ou les Services du Parlement. Dans la mesure des capacités disponibles, la CI suisse souhaite davantage développer cette approche prometteuse.

3.5.6 Coopération avec d'autres acteurs

Pour mettre en œuvre les orientations stratégiques, les différents instruments de la CI suisse travaillent étroitement avec ou par l'intermédiaire d'autres acteurs. Dans toutes ses relations de travail, la CI suisse veille à ce que ses partenariats apportent une valeur ajoutée à la réalisation de l'Agenda 2030. Ses partenaires doivent être conscients des asymétries de pouvoir existantes, empêcher l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels, respecter les principes de non-discrimination et appliquer la tolérance zéro en matière de corruption.

Gouvernements des pays prioritaires

Le gouvernement est le principal responsable et acteur du développement de son pays. La Suisse privilégie la collaboration directe avec les partenaires gouvernementaux, en travaillant au niveau national, régional ou municipal selon les types de soutien, les volontés de réforme et l'impact envisagé. Une évaluation des risques permet de choisir la meilleure modalité d'appui pour renforcer les systèmes nationaux et éviter un soutien à des élites qui limitent les réformes. Dans le cadre de la collaboration avec le gouvernement, un dialogue politique régulier permet d'évaluer et d'adapter le partenariat.

Secteur privé

Le secteur privé, y compris les entreprises sociales et d'impact, est nécessaire pour mobiliser des ressources, de l'expertise et de l'innovation en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Avec sa force d'innovation, ses connaissances spécialisées, ses canaux de distribution, ses opportunités et ses capacités d'investissement ainsi que son rôle dans la formation professionnelle, le secteur privé est incontournable pour la mise en œuvre de la CI. A l'inverse, pour pouvoir investir, le secteur privé a besoin de conditions-cadres favorables que la CI promeut.

Les partenariats avec le secteur privé se sont matérialisés d'une part par le biais d'**instruments de financement** ou d'investissement qui permettent par exemple d'atténuer

les risques financiers, là où il y a des défaillances du marché (p.ex. SDG Impact Finance Initiative, SIFEM ou des participations dans des fonds structurés). Ces instruments incitent le secteur privé à investir dans des pays insuffisamment attractifs ou trop incertains sans la collaboration avec la CI. En collaborant avec l'écosystème suisse de l'investissement d'impact, la CI peut créer un effet de levier pour les pays partenaires tout en renforçant la place financière suisse. D'autre part, la CI collabore avec le secteur privé par le biais d'**initiatives multipartites** impliquant des acteurs pertinents du secteur privé qui les mettent en réseau avec d'autres acteurs, notamment de la société civile (p.ex. Plate-forme suisse du cacao durable, Swiss Better Gold). Pour garantir l'impact en matière de développement, la CI collabore avec le secteur privé en respectant des principes stricts tels que l'additionalité et la non-distorsion des marchés.

L'aide humanitaire bénéficie également des compétences du secteur privé suisse en y recrutant les experts du CSA ou en utilisant des services logistiques et du matériel ainsi que d'autres innovations développées en partenariat avec le secteur privé.

Organisations non gouvernementales

La CI suisse travaille, selon le contexte, avec des ONG locales, suisses ou de pays tiers. Les ONG contribuent substantiellement à la réduction de la pauvreté, à l'accès aux services sociaux et économiques, à la justice sociale, au renforcement de l'espace démocratique, à la préservation des biens publics globaux et à la diversité culturelle. Les compétences et les performances des ONG constituent la base de ces partenariats. La collaboration se fait selon trois modalités: (i) des mandats confiés selon les règles de la transparence et de la compétitivité des marchés publics pour mettre en œuvre la présente stratégie ; (ii) des contributions ciblées, thématiques ou géographiques qui contribuent aux objectifs de la CI (par la DDC uniquement) et (iii) des contributions de programme (par la DDC uniquement), à des ONG suisses, alliances d'ONG suisses, fédérations cantonales de coopération ou des organisations faitières pour soutenir la mise en œuvre de leur propre stratégie⁵⁹.

La CI suisse continuera à collaborer avec les ONG suisses sur la base de leurs compétences, de leurs performances historiques, de leur présence de longue date dans différents contextes et de leur adéquation avec la présente stratégie.

Centres de recherche

La coopération avec la recherche scientifique permet de comprendre les défis du développement dans leur globalité et avec leurs interdépendances et, de développer des solutions technologiques, sociales et politiques innovantes pour y répondre. Cette coopération est essentielle pour une CI efficace et durable. Des collaborations sont établies tant avec des hautes écoles universitaires ou spécialisées, des universités et institutions d'encouragement de la recherche fondamentale ou appliquée en Suisse (le FNS, Innosuisse) et dans les pays en développement, qu'avec des institutions internationales de recherche ou des fondations privées. De nombreux pays en développement sont intéressés par une collaboration avec la Suisse dans le domaine de la recherche

⁵⁹ La liste des ONG soutenues par la DDC est disponible sous : www.ddc.admin.ch > Partenariats et mandats > ONG.

et de l'innovation. Ce type de coopération promeut l'innovation, les relations diplomatiques et la réputation de la Suisse.

Autres donateurs

La CI coopère avec d'autres donateurs, majoritairement des pays à haut revenu (par ex. les États membres de l'UE) et des organisations philanthropiques. La coordination est essentielle pour augmenter l'efficacité de la CI, tout en évitant des doublons ou une dispersion des moyens. C'est pourquoi la Suisse s'engage activement dans les mécanismes de coordination de l'aide des pays prioritaires. La Suisse est ouverte à la collaboration avec tous les donateurs, notamment avec les donateurs émergents (Chine, Inde, pays du Golfe) ou les fondations donatrices, pour autant qu'il y ait un accord sur des principes d'efficacité de l'aide communs. Elle s'engage dans un dialogue avec ces donateurs pour que les valeurs et principes internationaux soient appliqués.

3.6 Responsabilité de la mise en œuvre

3.6.1 Trois unités gouvernementales responsables

Les quatre projets d'arrêtés fédéraux de la CI 2025-28 portent sur les activités de trois unités administratives : la DDC et la DPDH (pour le DFAE) et le SECO (pour le DEFR). Ces activités sont financées par les cinq crédits d'engagement proposés au Parlement. Plusieurs autres offices fédéraux déploient des activités internationales avec leurs propres budgets qui sont en partie comptabilisés comme APD selon les critères de l'OCDE mais ne sont pas comptabilisés dans le présent message.

La Direction du développement et de la coopération, DDC (DFAE)

La DDC est le centre de compétences de la Confédération en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Elle est responsable de la coordination dans ces domaines. Elle mène directement ou (co-)finance des actions qui contribuent aux quatre objectifs de cette stratégie dans un nombre restreint de pays prioritaires. Il est prévu que la DDC gère environ **84 pour cent** des engagements financiers découlant des crédits d'engagement de la CI 2025-28.

La Division Paix et Droit de l'Homme, DPDH (DFAE)

La DPDH au sein du Secrétariat d'Etat du DFAE est le centre de compétence pour la promotion de la paix, des droits humains et de la démocratie. Elle œuvre à prévenir les conflits armés, résoudre pacifiquement les conflits existants, renforcer le cadre normatif international, particulièrement les droits humains, ainsi qu'à protéger les personnes affectées par des conflits armés, d'autres situations de violence ou des catastrophes. Il est prévu que la DPDH gère environ **2 pour cent** des engagements financiers découlant des crédits d'engagement de la CI 2025-28.

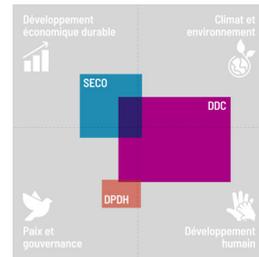
Le centre de prestations Coopération et développement économiques du Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO (DEFR)

Le SECO est le centre de compétences pour la coopération économique au développement. Il concentre ses activités sur toutes les questions clés de la politique économique et commerciale, à savoir la création de conditions-cadres pour un développement économique durable et inclusif, ainsi que le développement du secteur privé et

l'urbanisation. Il est prévu que le SECO gère environ **14 pour cent** des engagements financiers découlant des crédits d'engagement de la CI 2025-28.

Complémentarités et synergies entre la DDC, la DPDH et le SECO

Les trois entités susmentionnées sont ancrées dans deux départements fédéraux. Ceci permet d'amener des perspectives et des expertises complémentaires. Le DFAE apporte son expertise sur les questions de politique extérieure. Le large réseau de représentations suisses à l'étranger lui donne une connaissance fine des contextes et des réalités locales ainsi qu'une compréhension des dynamiques régionales. Le DEFR met à disposition son expertise dans le domaine de la politique économique et du commerce et son expérience des initiatives avec le secteur privé. La mise en œuvre de l'objectif général de développement économique durable incombe principalement au DEFR (ch. 3.3.2). Les trois unités responsables travaillent de manière complémentaire au niveau opérationnel, en fonction de leurs domaines de compétence. Le fait que ce document soit commun aux deux départements et que quatre objectifs et quatre régions soient définis (ch.3.3) permet d'assurer un engagement cohérent de la Suisse à l'étranger.



Sur la base de la loi CaD-AH, l'aide financière multilatérale pour le développement dans le domaine de la CI est une tâche commune de la DDC et du SECO. Ces derniers déterminent en commun, pour toutes les mesures d'aide financière multilatérale, les institutions bénéficiaires, les montants qui leur sont attribués et les conditions d'exécution de ces mesures. Ils fixent en commun la position de la Suisse au sein des organes directeurs des institutions internationales et régionales de financement du développement. Dans le cadre des banques de développement, le rôle de gouverneur est assumé par le DEFR et sa suppléance par le DFAE.

Les représentations suisses à l'étranger regroupent le personnel diplomatique, consulaire et celui de la CI. D'autres acteurs de la Confédération (attachés migratoire, attachés de défense, attachés de police, etc.) sont également présents. Elles assurent la cohérence de la politique extérieure suisse.

Le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI)

Le CIDCI est la plateforme permettant à tous les services fédéraux concernés par des sujets touchant leurs compétences d'être consultés et de contribuer activement aux réflexions et orientations de la CI. Les membres sont le DFJP (SEM, IPI) pour les aspects migratoires et pour les questions de propriété intellectuelle, le DETEC (OFEV) pour les aspects environnementaux, le DFI (MétéoSuisse, OFS, OFSP, OFC) pour les questions relatives aux risques météorologiques et climatiques, les données et statistiques et la santé ou encore le DEFR (OFAG) pour la transformation des systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire. Cette collaboration a porté ses fruits. Elle sera renforcée dans "cette stratégie.

En sus du CIDCI, des mécanismes de coordination/pilotage existent sur certains thématiques spécifiques notamment la santé, le climat, la culture, la migration, les matières premières et la politique économique extérieure.

La commission consultative de la coopération internationale (CC-CI)

La CC-CI est une commission extraparlamentaire qui conseille le Conseil fédéral sur les questions de CI. Elle examine les objectifs, les priorités et le concept global de la CI et peut soumettre ses propres suggestions et recommandations. Elle se compose de 12 membres issus de la société civile, de l'économie et de la science. Elle se réunit à 4 reprises par an et effectue une visite annuelle de travail dans un pays partenaire.

Le forum annuel de la Coopération internationale (IC Forum)

L'IC Forum est un congrès annuel spécialisé rassemblant des représentants et représentantes du monde politique, de la recherche, des secteurs privé et financier, des ONG et de la société civile. Les débats y sont orientés vers la recherche et la diffusion de solutions innovantes en réponse aux défis globaux. Le Forum est ouvert à l'ensemble de la population.

3.7 Finances

3.7.1 Crédits d'engagement

Le Parlement décide tous les quatre ans des moyens de la CI sous la forme de crédits d'engagement. Par le présent message, le Conseil fédéral propose cinq crédits d'engagement dans quatre arrêtés fédéraux pour un montant total de 11,45 milliards de francs pour la période 2025-28.

La SCI 2025-28 se compose des cinq crédits d'engagement suivants: 1) le crédit aide humanitaire (DDC) couvre les contributions à des organisations internationales et œuvres d'entraide internationales en cas de situations de crise et conflit, ainsi que l'exécution des opérations humanitaires décidées par le Conseil fédéral ; 2) le crédit coopération au développement (DDC) couvre la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement ainsi que les contributions générales aux organisations multilatérales, ces dernières représentent 40 pour cent de ce crédit d'engagement (voir tableau 1). Pour les contributions générales aux organisations multilatérales, la répartition indicative de deux tiers (66%) pour les institutions financières internationales et d'un tiers (34%) pour les organisations de l'ONU et les fonds et réseaux globaux est maintenue. ; 3) le crédit coopération économique (SECO) couvre les mesures de politiques économiques et commerciales bilatérales au titre de la coopération au développement. Dès 2025, les montants dévolus aux pays de l'Est sont intégrés dans les deux crédits susmentionnés (2 et 3) ; 4) le crédit paix et sécurité humaine (DPDH) couvre les mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine et 5) le crédit Capital pour la fondation CICR (DDC) permet une augmentation ponctuelle de la participation au capital de la fondation tel que décidé par le Conseil fédéral en juin 2022. Toute proposition relative à ce crédit est à considérer à la lumière des possibles décisions du Conseil fédéral à venir.

Par les cinq crédits d'engagement, le Parlement autorise le Conseil fédéral à contracter des engagements financiers pour ses activités de CI. Les crédits d'engagement sollicités représentent les limites supérieures des engagements que la Confédération peut prendre entre 2025 et 2028. Les déboursements liés aux engagements pris peuvent

être effectués au-delà de la période d'engagement. Les crédits d'engagement correspondent à 108 pour cent en moyenne les déboursements envisagés durant la même période (voir encadré).

Les crédits de déboursement sont prévus dans le plan financier 2025-27 et extrapolés pour l'année 2028. Les déboursements prévus (tableau 1) correspondent à environ trois pour cent des dépenses de la Confédération. L'utilisation des crédits d'engagement dépend d'une évolution favorable de la situation des finances fédérales. Des coupures budgétaires sont toujours possibles dans le cadre de l'approbation annuelle par le Parlement du budget de la Confédération.

Sur le montant total des crédits budgétaires prévu pour la SCI 2025-28, 1.5 milliard seront consacrés à l'Ukraine et 1.6 milliard à la lutte contre le changement climatique. Le reste du budget sera réparti entre les 4 régions géographiques, les affaires multilatérales, les priorités thématiques et les contributions aux ONG dans une proportion similaire à la stratégie actuelle (21-24).

Concrètement, les fonds suivants sont réservés à l'**Ukraine** pour la période 2025-28 (le total correspond à environ 1,5 milliard de francs) :

- a) pour des **actions de soutien** en faveur de l'Ukraine et de la région : 5 à 10 pour cent de l'enveloppe budgétaire de la CI.
- b) pour la **reconstruction** de l'Ukraine : les futures contributions de la Suisse à la reconstruction de l'Ukraine seront partiellement financées par les fonds de la CI: La croissance des dépenses de la période 2025-28 - un montant total de 648 millions de francs - sera entièrement disponible pour la reconstruction en Ukraine. Selon l'évolution de la situation sur place, les montants réservés pour la reconstruction pourront être alloués aux actions de soutien en faveur de l'Ukraine et de la région mises en œuvre par les trois unités de la CI, et vice-versa.

La CI contribue de manière importante aux objectifs financiers internationaux en matière de **climat et de la biodiversité**, dans les limites de son mandat en faveur des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Tout comme pour la période 2021-24, 400 millions CHF/an sont alloués à l'objectif financier de lutte contre le changement climatique dans la stratégie CI 2025-28. Le renforcement de la mobilisation du financement pour le climat et l'environnement, y compris la biodiversité, par le secteur privé reste un objectif central de cette stratégie. Les engagements financiers de la CI se veut veulent complémentaires à d'autres, tels que le crédit d'engagement sur en faveur de l'environnement mondial approuvé par le Parlement le 8 mars 2023 ou d'autres fonds à venir. Le DFAE et le DEFR collaborent étroitement avec le DETEC dans la définition d'options de financement environnemental international, au sein et au-delà de la CI.

Les actions couvertes par les crédits d'engagement sont décrites au ch. 3.3.2 et 3.5.1.

La participation de la Suisse à l'augmentation de capital des banques multilatérales de développement ne fait pas partie du présent message sur la stratégie CI, notamment car il s'agit d'investissements par l'achat d'actions ou de garanties. Selon la pratique habituelle pour la CI, de tels investissements non récurrents ne sont pas financés par les budgets existants, ni compensés par ceux-ci.

Engagements (crédits d'engagement) versus déboursements (crédits budgétaires / crédits de paiement)

Un engagement pour un programme entraîne généralement des déboursements sur plusieurs années. C'est pourquoi une partie des déboursements liés aux engagements contractés au cours de la période de la stratégie n'interviendra qu'après la fin de la période 2025-28. D'autre part, des déboursements liés à des engagements contractés avant 2025 interviendront également au cours des années 2025-28.

Les engagements contractés (crédits d'engagement) sont supérieurs aux déboursements prévus pour la période 2025-28, notamment parce que :

- Le contexte dans lequel opère la CI, notamment les situations fragiles (crises imprévisibles, événements politiques, etc.), peut entraîner des retards, des modifications ou l'abandon de certains projets ou programmes. Dans ces cas, une partie des engagements pris ne se matérialisent pas en déboursements.*
- Les engagements contiennent des moyens alloués par des partenaires tiers (par ex., lorsqu'un pays donateur délègue à la Suisse la gestion de ses fonds dans le cadre d'un programme conjoint) qui ne sont pas reflétés dans les crédits de paiement.*

Un dépassement des montants prévus dans le plan financier de la législature n'est pas à craindre. La gestion au moyen de crédits d'engagement a fait ses preuves et est utilisée depuis de nombreuses années dans d'autres domaines (la formation, la recherche et l'innovation, les portefeuilles immobiliers d'armasuisse et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique).

Perméabilité et possibilités de transfert de crédits

Afin de pouvoir répondre avec une certaine souplesse à des besoins extraordinaires dans le domaine de l'aide humanitaire ou de la coopération au développement, la DDC peut continuer à procéder, comme dans le cadre du message CI 2021-24, à des transferts annuels entre les crédits d'engagement et les crédits budgétaires « Actions humanitaires », « Coopération au développement » et « Contribution à des organisations multilatérales » à hauteur de 60 millions de francs par an. Un maximum de 8 millions de francs peut être transféré chaque année entre l'enveloppe budgétaire du Corps suisse d'aide humanitaire et le crédit budgétaire « Actions humanitaires », et 3 millions de francs entre l'enveloppe budgétaire du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix et le crédit budgétaire « Gestion civile des conflits et droits de l'homme ». Comme dans la collaboration avec l'économie privée, les instruments financiers sont utilisés en fonction des projets et une planification à long terme n'est pas possible, la DDC et le SECO ont la possibilité de transférer chaque année 50 pour cent du volume financier prévu pour les instruments financiers entre les crédits budgétaires « Prêts et participations pays en développement », « Contributions aux investissements pays en développement », « Actions humanitaires » et « Coopération au développement » de la DDC ainsi que « Prêts et participations pays en développement », « Contributions

aux investissements pays en développement » et « Coopération économique » du SECO.

Dans le cadre des crédits d'engagement, la DDC, le SECO et la DPDH mettent en œuvre des programmes de développement de longue durée avec des experts techniques externes. Le recours à des experts de la Confédération est également de plus en plus souhaité. Comme ceux-ci ne peuvent pas être financés par les crédits d'engagement, un transfert de fonds est effectué vers l'enveloppe budgétaire (DDC jusqu'à 3 millions par an sur les crédits budgétaires « Actions humanitaires » et « Coopération au développement », SECO jusqu'à 1 million par an sur le crédit budgétaire « Coopération économique »).

Compte tenu de l'imprévisibilité mentionnée, les possibilités de transfert entre les crédits de paiement concernés décrites ci-dessus le sont uniquement à titre indicatif. Elles seront demandées chaque année au Parlement avec le message sur le budget. Le montant des transferts demandés pourrait donc différer des montants mentionnés ici.

Plan financier et engagements pour la mise en œuvre de la CI 2025-28

Chiffres selon le plan financier actualisé 2024-26

| (en millions de francs, arrondis) | Unité administrative | No. Crédit | Engagements ¹⁾ 2025-28 | % | Budget 2024 | Plan financier | | | | Total 2025-28 |
|--|----------------------|---------------|--------------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | | | | | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Crédit d'engagement aide humanitaire | DDC | | 2 862,1 | 25% | 508,7 | 639,2 | 652,8 | 669,0 | 685,7 | 2 646,8 |
| Actions humanitaires | | A231.0332 | | 22,2% | 428,7 | 559,2 | 572,8 | 589,1 | 605,7 | 2 326,8 |
| Contribution au siège du CICR | | A231.0333 | | 2,8% | 80,0 | 80,0 | 80,0 | 80,0 | 80,0 | 320,0 |
| Crédit d'engagement coopération au développement | DDC | | 6 649,4 | 58,1% | 1 564,1 | 1 479,0 | 1 512,4 | 1 550,5 | 1 589,3 | 6 131,2 |
| Coopération au développement (bilatérale) ²⁾ | | A231.0329 | | 35,1% | 988,7 | 880,2 | 900,9 | 923,8 | 946,9 | 3 651,9 |
| Contributions à des organisations multilatérales | | A231.0330 | | 12,4% | 328,2 | 345,4 | 348,3 | 356,5 | 372,2 | 1 422,4 |
| Reconstitutions des ressources de l'IDA (Banque mondiale) | | A231.0331 | | 10,3% | 242,2 | 246,5 | 256,3 | 263,2 | 263,0 | 1 029,1 |
| Prêts et participations pays en développement | | A235.0112 | | 0,0% | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contributions aux investissements CI ⁴⁾ | | A236.0141 | | 0,3% | 4,9 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 7,2 | 27,9 |
| Crédit d'engagement coopération économique | SECO | | 1 608,5 | 14,0% | 353,9 | 361,9 | 367,3 | 376,4 | 385,8 | 1 491,5 |
| Coopération économique ³⁾ | | A231.0202 | | 12,3% | 301,4 | 313,6 | 322,3 | 331,4 | 340,8 | 1 308,2 |
| Prêts et participations pays en développement | | A235.0101 | | 1,3% | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 140,0 |
| Contributions aux investissements pour pays en développement ⁴⁾ | | A236.0142 | | 0,4% | 17,6 | 13,3 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 43,3 |
| Crédit d'engagement paix et sécurité humaine⁵⁾ | | | 273,9 | 2,4% | 58,8 | 63,1 | 64,4 | 66,0 | 67,6 | 261,1 |
| Gestion civile des conflits et droits de l'homme | DPDH | A231.0338 | | 2,4% | 57,7 | 61,9 | 63,3 | 64,8 | 66,5 | 256,5 |
| Actions en faveur du droit international ⁶⁾ | DDIP | A231.0340 | | 0,0% | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 4,6 |

| | | | | | | | | | |
|--|------------------|-----------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Crédit d'engagement Capital pour la Fondation CICR⁷⁾ | DEZA | 57,2 | 0,5% | 0,0 | 14,3 | 14,3 | 14,3 | 14,3 | 57,2 |
| | A231.xxxx | | 0,5% | 0,0 | 14,3 | 14,3 | 14,3 | 14,3 | 57,2 |
| TOTAL | | 11 451,1 | | 2 485,4 | 2 556,8 | 2 611,1 | 2 676,1 | 2 742,8 | 10 587,8 |
| <i>Taux de croissance annuel</i> | | | | | 2,9% | 2,1% | 2,5% | 2,5% | |

- 1) En raison du système de fonctionnement de la CI, des engagements supérieurs aux capacités de déboursement sont nécessaires (voir encadré). Les déboursements découlant d'engagements pris avant le 31.12.2028 peuvent aussi s'échelonner en 2029 et au-delà.
- 2) Les moyens du crédit budgétaire A231.0336 "Coopération au développement, pays de l'Est" étaient présentés séparément dans le message sur la CI 2021-24. Ils sont désormais consolidés sous le crédit budgétaire A231.0329 "Coopération au développement (bilatéral) " et le crédit A231.0202 "Coopération économique"" (voir aussi le ch. 6.5.4 du message CI 2021-24 (FF2019)).
- 3) Les moyens du crédit budgétaire A231.0210 "Coopération économique au développement, pays de l'Est" étaient présentés séparément dans le message sur la CI 2021-24. Ils sont désormais consolidés sous le crédit A231.0202 "Coopération économique (bilatérale) " et le crédit A231.0329 "Coopération au développement".
- 4) Les contributions aux investissements comprennent les prêts sans intérêt, remboursables sous conditions, et les participations en première perte, qui sont octroyés par la DDC et le SECO conformément à leurs tâches et compétences.
- 5) A partir de 2024, 1 million sera transféré du crédit budgétaire A231.0338 "Gestion civile des conflits et droits de l'homme" vers le crédit budgétaire A231.0441 "Institution nationale des droits de l'homme (INDH)" pour l'Institution nationale des droits de l'homme. Ces fonds ne figurent donc pas dans ce tableau et ont été demandés avec un plafond de dépenses séparé pour la période 2023-2026.
- 6) Le crédit existant A231.0340 « Actions en faveur du droit international public » a été intégré dans la stratégie de la CI.
- 7) A l'occasion du centenaire de la Fondation pour le CICR, la Suisse verse une contribution fédérale de 100 millions au maximum pour l'augmentation du capital de la Fondation pour le CICR. Les tranches annuelles s'élèveront à 14,3 millions au maximum à partir de 2025. Les déboursements annuels seront effectués sous réserve que la part de la Confédération ne dépasse pas 20 pour cent de l'augmentation du capital déjà réalisée. En guise de contrepartie partielle, le DFAE compensera 5 millions par an à partir de 2025 dans l'enveloppe budgétaire pendant 10 ans.

3.7.2 Préviation de renchérissement

Le taux de croissance annuel utilisé pour la CI tient déjà compte du taux de renchérissement. Les hypothèses de renchérissement sur lesquelles se fondent le montant de l'enveloppe financière et les crédits d'engagement sont indiquées à l'art. 2 des quatre arrêtés fédéraux. Selon l'indice des prix à la consommation, le renchérissement a été estimé à xx points en décembre 2023 (valeur de référence : 100 points en décembre 2015). Les crédits budgétaires annuels sont adaptés aux hypothèses de renchérissement actuelles.

4 Conséquences

4.1 Conséquences pour la Confédération

4.1.1 Conséquences financières

Aide publique au développement (APD)⁶⁰

Les dépenses à la charge des crédits d'engagement demandés peuvent être comptabilisées pour l'essentiel comme aide publique au développement (APD) en conformité avec les directives de l'OCDE. Les budgets des trois unités concernées couvrent généralement 3/4 de l'APD de la Suisse. D'autres acteurs publics (autres offices fédéraux, cantons et communes) déploient aussi des activités de coopération internationale avec leurs propres budgets, dont une partie est comptabilisée comme APD. L'APD se mesure en proportion du revenu national brut (RNB).

Les frais d'assistance aux requérants d'asile, admis provisoires et réfugiés en provenance de pays en développement durant leur première année de séjour en Suisse constituent une part quantitativement importante mais très variable des dépenses éligibles à l'APD⁶¹. Les crédits de la coopération internationale n'intègrent pas ces dépenses qui sont à la charge du Secrétariat d'Etat aux migration (SEM).

⁶⁰ Voir définition dans le glossaire

⁶¹ Y inclus les personnes à protéger sans autorisation de séjour en Suisse (statut S).

Tableau 2

Aide au développement (APD) de la Suisse 2017–2022

| (en mio CHF) | 2017 | en % du RNB | 2018 | en % du RNB | 2019 | en % du RNB | 2020 | en % du RNB | 2021 | en % du RNB | 2022 | en % du RNB |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Crédits CI* | 2'234 | 0.33% | 2'189 | 0.32% | 2'289 | 0.33% | 2'334 | 0.34% | 2'402 | 0.34% | 2'576 | 0.34% |
| Autres, Confédération (hors coûts d'asile en Suisse)** | 482 | 0.07% | 511 | 0.07% | 451 | 0.06% | 648 | 0.10% | 782 | 0.11% | 432 | 0.06% |
| Coûts d'asile en Suisse comptabilisables dans l'APD | 325 | 0.05% | 276 | 0.04% | 282 | 0.04% | 303 | 0.04% | 337 | 0.05% | 1'206 | 0.16% |
| Cantons et communes | 57 | 0.01% | 56 | 0.01% | 58 | 0.01% | 60 | 0.01% | 55 | 0.01% | 60 | 0.01% |
| APD de la Suisse | 3'098 | 0.45% | 3'032 | 0.44% | 3'080 | 0.44% | 3'346 | 0.49% | 3'576 | 0.50% | 4'274 | 0.56% |
| APD hors coûts d'asile en Suisse | 2'774 | 0.41% | 2'757 | 0.40% | 2'798 | 0.40% | 3'042 | 0.45% | 3'239 | 0.45% | 3'068 | 0.40% |
| RNB*** | 684'300 | | 690'513 | | 701'071 | | 680'929 | | 715'194 | | 763'940 | |

*Excl. crédits supplémentaires Covid 2020–2021 et charges propres

**Incl. crédits supplémentaires Covid 2020–2021 et charges propres

***RNB 2017–2021 selon données de FOFS utilisées au moment de la notification de l'APD à l'OCDE. RNB 2022 basé sur les données PIB du SECO (15.06.2023) et les revenus de facteurs de BAK Economics (mai 2023).

En 2022, le taux APD/RNB exceptionnel de 0,56 pour cent est principalement dû aux conséquences de la guerre en Ukraine et notamment aux coûts liés à l'accueil en Suisse des réfugiés en provenance d'Ukraine (statut S). Hors coûts d'asile, le taux est de 0,40 pour cent.

Pour la période 2025–28, il est difficile de projeter le taux APD/RNB de la Suisse en raison du caractère estimatif du RNB mais également de la volatilité des coûts d'asile eu égard au contexte international. Sur la base des données projetées, le taux APD/RNB atteindrait 0,42 pour cent. En excluant les coûts d'asile en Suisse, le taux se situerait à 0,36 pour cent.

Tableau 3

Estimations APD 2025–2028 en % du RNB (Etat au 15.6.2023)

| (en mio CHF) | Coefficient estimé 2025–2028 |
|--|------------------------------|
| Crédits CI | 0.30% |
| Autres, Confédération (hors coûts d'asile en Suisse) | 0.05% |
| Coûts d'asile en Suisse comptabilisables dans l'APD | 0.06% |
| Cantons et communes | 0.01% |
| APD de la Suisse | 0.42% |
| APD hors coûts d'asile en Suisse | 0.36% |

4.1.2 Conséquences sur les charges propres, l'état du personnel

Durant la période 2025–28, la mise en œuvre de la CI devrait occasionner des charges propres d'un montant total de 1'136.8 millions de francs, dont quelques 920.5 millions imputables aux charges de personnel en Suisse et dans les représentations à l'étranger, y compris le personnel local des représentations travaillant pour la CI. Mis en relation avec les crédits d'engagement demandés, cela représente 9,9 pour cent. Compte tenu de la continuité du focus géographique et des pays d'engagement, les charges de biens, service, exploitation et situation immobilière devraient rester stables.

Sur la base du budget 2024, le personnel engagé s'éleva à environ 1877 équivalents plein temps. La CI doit pouvoir bénéficier de personnel doté de compétences pointues pour planifier, suivre et évaluer les programmes, travailler en réseau, représenter la Suisse dans les négociations et influencer la politique internationale en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Il lui faut un personnel hautement qualifié prêt à travailler et résider dans des contextes parfois très difficiles. L'affectation de collaborateurs dans de tels contextes en augmentation, tout en assurant leur santé psychique et physique, nécessite des solutions flexibles et novatrices de gestion du personnel qui peuvent engendrer des coûts plus élevés que dans des contextes plus stables. L'engagement dans certains contextes n'est pas dénué de risques. Afin de remplir l'obligation de diligence de l'employeur, la mise en œuvre de la présente stratégie est accompagnée d'une analyse des risques et de leur réduction par des mesures ciblées.

Le personnel et les charges propres restent stables et sont indicatives, elles ne font pas partie des crédits d'engagement :

Tableau 4

Part des charges propres prévues pour la mise en œuvre de la CI 2025–28

| (en millions de francs, arrondis) | Bud- get 2024 | Plan financier | | | | Total 2025– 28 |
|--|---------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| DFAE (DDC¹⁾ et DPDH²⁾ | 253,5 | 253,7 | 253,7 | 253,7 | 253,7 | 1 014,8 |
| Charges de personnel | 204,1 | 204,3 | 204,3 | 204,3 | 204,3 | 817,3 |
| Charges de biens, de services et d'exploitation | 49,4 | 49,4 | 49,4 | 49,4 | 49,4 | 197,6 |
| DEFR (SECO)¹⁾³⁾ | 30,5 | 30,5 | 30,5 | 30,5 | 30,5 | 122,0 |
| Charges de personnel | 25,8 | 25,8 | 25,8 | 25,8 | 25,8 | 103,2 |
| Charges de biens, de services et d'exploitation | 4,7 | 4,7 | 4,7 | 4,7 | 4,7 | 18,8 |
| TOTAL Charges propres CI 25–28 | 284,0 | 284,2 | 284,2 | 284,2 | 284,2 | 1 136,8 |

Les charges propres n'affichent aucune progression, car le renchérissement des charges de personnel est budgétisé de manière centralisée pour toute l'administration fédérale par l'Office fédéral du personnel (OFPER). L'OFPER alloue ensuite chaque année aux unités administratives, les fonds nécessaires au financement des mesures salariales décidées par le Parlement.

- 1) Les charges propres de la DDC et du SECO ne comprennent pas celles liées au personnel en charge de la deuxième contribution à certains États membres de l'UE.
- 2) Les charges propres de la Direction du droit international public (DDIP) pour le crédit Actions en faveur du droit international public ne sont pas comprises en raison de leur faible volume.
- 3) Les valeurs indiquées pour le SECO se réfèrent uniquement au centre de prestations Coopération et développement économiques.

4.2 Conséquences pour les cantons et les communes, les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne

La mise en œuvre des arrêtés fédéraux proposés est du ressort exclusif de la Confédération et n'aura pas de répercussions pour les cantons et les communes sur le plan financier, ni sur celui du personnel. Les unités chargées de la mise en œuvre de la CI pourront collaborer avec les cantons et les communes pour sa mise en œuvre. Le soutien de la Confédération aux institutions intergouvernementales et non gouvernementales basées à Genève renforce indirectement la Genève internationale et humanitaire et accroît son attrait.

4.3 Conséquences économiques

L'APD fournie par la CI a des retombées économiques en Suisse, par exemple par le biais d'achats de biens et de services, en stimulant des activités additionnelles de la part d'entreprises privées ou d'ONG, ou encore en favorisant indirectement l'achat de biens et de services par des organisations multilatérales auprès d'entreprises suisses. La Genève internationale qui contribue à 1 pour cent du PIB de la Suisse profite également des actions financées par le présent message.

4.4 Conséquences sanitaires et sociales

La pandémie du COVID-19 a montré que les pandémies ne sont pas seulement un défi sanitaire, mais aussi une menace pour la sécurité mondiale, la prospérité économique, la stabilité sociale et l'égalité des genres. Il est dans l'intérêt de la Suisse de renforcer la sécurité sanitaire mondiale pour protéger sa propre population et son économie. L'engagement dans le domaine de la santé sera renforcé en lien avec l'objectif développement humain (chapitre 3).

4.5 Conséquences environnementales

La CI veille à stimuler l'impact positif et à éviter les effets négatifs de ses activités sur l'environnement dans les pays en développement et à l'échelle mondiale. Elle contribue à remplir les engagements financiers internationaux pris par la Suisse dans des accords environnementaux multilatéraux. Le climat et l'environnement sont l'un de ses quatre objectifs (chapitre 3).

4.6 Autres conséquences

La CI complète et renforce les autres domaines de la politique extérieure, tels que l'action diplomatique, la politique économique extérieure ou encore la politique extérieure en matière de santé.

5 Aspects juridiques

5.1 Constitutionnalité et légalité

Les bases légales fondées sur l'art. 54 Cst. sont la loi CaD-AH⁶² du 19 mars 1976 et son ordonnance du 12 décembre 1977⁶³, la loi fédérale du 4 octobre 1991 concernant la participation de la Suisse aux institutions de Bretton Woods⁶⁴ et la loi Paix et droit de l'homme du 19 décembre 2003⁶⁵. L'Assemblée fédérale est habilitée à allouer les crédits d'engagement en vertu des art. 167 Cst. ainsi que de l'art. 9, al. 1, de la loi CaD-AH pour les crédits « Aide humanitaire », « Coopération au développement », « Coopération économique », pour le crédit « Fondation CICR » et art. 4 de la loi Paix et droits de l'homme pour le crédit d'engagement « Paix et droits de l'homme » selon lesquels les moyens concernés sont accordés sous la forme de crédits d'engagement pluriannuels.

La loi fédérale du 30 septembre 2016 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est⁶⁶ arrive à échéance au 31 décembre 2024. La poursuite après 2024 de l'aide à la transition relèvera de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Cette loi est formulée de manière suffisamment large pour pouvoir constituer le fondement juridique de l'aide aux Etats d'Europe de l'Est.

5.2 Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse

Le projet est compatible avec les obligations internationales de la Suisse. La CI est une mesure autonome de notre pays, elle est cohérente avec le droit commercial international, qui vise notamment à empêcher les subventions génératrices de distorsions commerciales en faveur des entreprises suisses. La Suisse s'est engagée aussi à faire en sorte que l'aide alimentaire ne soit pas liée à la fourniture de produits agricoles suisses ou d'autres biens et services, selon le par. 23, let. c., de la Décision ministérielle de l'OMC du 19 décembre 2015 concernant la concurrence à l'exportation dans le secteur agricole⁶⁷. En outre, la Suisse prend en compte les recommandations de 2023 de l'OCDE « *DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance* »⁶⁸.

⁶² RS 974.0

⁶³ RS 974.01

⁶⁴ RS 979.1

⁶⁵ RS 193.9

⁶⁶ RS 974.1

⁶⁷ RO 2019 587

⁶⁸ www.oecd.org > DAC Recommendation on Untying ODA

5.3 Forme de l'acte à adopter

Conformément à l'art. 163, al. 2, de la Constitution⁶⁹, et à l'art. 25, al. 2, de la loi sur le Parlement⁷⁰, les actes à adopter revêtent la forme de d'arrêtés fédéraux simples (qui n'est ne sont pas sujets au référendum).

5.4 Frein aux dépenses

En vertu de l'art. 159, al. 3, let. b, Cst., les quatre arrêtés fédéraux doivent être adoptés à la majorité des membres de chaque conseil, car chacun d'eux entraîne une nouvelle dépense de plus de 20 millions de francs.

5.5 Conformité à la loi sur les subventions

5.5.1 Importance de la subvention pour les objectifs de la Confédération

L'importance et la justification de ces crédits d'engagement est détaillée dans le chapitre 1. La forme et le montant des crédits d'engagement sont présentés dans le chapitre 3. La CI est du ressort de la Confédération. Celle-ci peut cependant collaborer avec des cantons ou des communes dans le cadre des activités relevant de la CI.

5.5.2 Gestion matérielle et financière de la subvention

L'attribution des contributions de la CI est effectuée sur la base d'objectifs définis et est gérée à l'aide d'outils de suivi, de contrôle et d'évaluation. Ces outils assurent que les contributions sont justifiées, utilisées de façon économique et efficace, conformément aux impératifs de la politique financière (art 1. de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions⁷¹). La CI évite de se substituer aux efforts et aux prestations des gouvernements, des acteurs de la société civile et du secteur privé.

La CI opère en conformité avec les directives du 24 septembre 2010 sur la politique de gestion des risques de la Confédération⁷². Elle s'est dotée d'outils pour identifier, mesurer, mitiger et surveiller les risques liés à son mandat. L'application des lignes directrices en matière de gestion des risques et de lutte contre des irrégularités, l'audit des projets et programmes, un système de contrôle interne efficace ainsi que la révision systématique des procédures de gestion, contribuent à réduire les risques. Des analyses indépendantes et des échanges avec les représentations suisses sont menées régulièrement pour

⁶⁹ RS 101

⁷⁰ RS 171.10

⁷¹ RS 616.1

⁷² FF 2010 5965

évaluer et ajuster si nécessaire les modalités de travail afin de gérer les risques liés à la réalisation des programmes, mais aussi à la sécurité des collaborateurs et des partenaires à l'étranger.

Les unités en charge de la CI suisse suivent tout particulièrement la santé financière et la gestion des organisations partenaires auxquelles elle contribue. Un dialogue régulier sur l'évaluation et la gestion des risques a lieu. (C'est également le cas avec le CICR, d'autant plus en tant qu'Etat hôte. Ces discussions sont renforcées actuellement.)

5.6 Procédure d'octroi

L'ordonnance CaD-AH du 12 décembre 1977⁷³, la loi Paix et droits de l'homme et les directives spécifiques des offices fédéraux, règlent les compétences financières et le contrôle de l'emploi des moyens financiers dans le domaine de la CI.

La DDC, la DPDH et le SECO ont défini et appliquent des procédures et des directives transparentes visant à orienter l'utilisation des ressources vers les résultats. En plus de la législation en matière de subventions, dans la mise en œuvre des activités, ces institutions attribuent les mandats conformément aux dispositions de l'Accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics⁷⁴, de la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics⁷⁵ et ses ordonnances sur les marchés publics⁷⁶. Lors d'acquisitions de fournitures, de services et de travaux de construction, les trois unités visent, dans le cadre légal prévu et au-delà des aspects économiques, à promouvoir le respect des normes sociales et environnementales et ainsi à renforcer les trois dimensions de la durabilité selon l'Agenda 2030. Ce principe vaut en Suisse et dans les pays en développement.

5.7 Limitation dans le temps et dégressivité de la subvention

La CI est une tâche qui n'est pas en elle-même limitée dans le temps. Les contributions sont pour leur part renouvelables et allouées de manière limitée dans le temps. Un soutien durable est cependant en général nécessaire pour parvenir aux effets escomptés. Les contributions ne sont en principe pas dégressives.

⁷³ RS 974.01

⁷⁴ RO 1996 609

⁷⁵ RS 172.056.1

⁷⁶ RS 172.056.11 et RS 172.056.15

Liste des abréviations

| | |
|-------|---|
| ACT-A | Access to COVID-19 Tools (ACT) Accelerator |
| AH | Aide humanitaire |
| AID | Association internationale de développement de la Banque mondiale |
| APD | Aide publique au développement |
| CAD | Comité d'aide au développement de l'OCDE |
| CC-CI | Commission consultative pour la coopération internationale |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| CI | Coopération internationale de la Confédération |
| CIDCI | Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux |
| CSA | Corps suisse d'aide humanitaire (DFAE) |
| Cst. | Constitution fédérale du 18 avril 1999 de la Confédération suisse (RS 101) |
| DDC | Direction du développement et de la coopération (DFAE) |
| DDPS | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports |
| DEFR | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche |
| DETEC | Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication |
| DCAF | Geneva Centre for Security Sector Governance |
| DFAE | Département fédéral des affaires étrangères |
| DFI | Département fédéral de l'intérieur |
| DFJP | Département fédéral de justice et police |
| DPDH | Division Paix et droits de l'homme |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour alimentation et agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fond monétaire international |
| GCSP | Geneva Center for Security Policy |

| | |
|----------------------|--|
| GICHD | Geneva International Center for Humanitarian Demining |
| IMZ | Structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (créé par le Conseil fédéral en 2011 et réunissant les offices pertinents du DFAE, du DEFR et du DFJP) |
| IPI | Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle |
| Loi CaD-AH | Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0) |
| Loi Sécurité humaine | Loi fédérale du 19 décembre 2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODD | Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 |
| OFAG | Office fédéral de l'agriculture |
| OFC | Office fédéral de la culture |
| OFEV | Office fédéral de l'environnement |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| OFSP | Office fédéral de la santé publique |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| Ordonnance CaD-AH | Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01) |
| OSCE | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe |
| PEP | Pool d'experts pour la promotion civile de la paix (DFAE) |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| RNB | Revenu national brut |
| SECO | Secrétariat d'État à l'économie (DEFR) |
| SEE | Secrétariat d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères |
| SEFRI | Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation |
| SEM | Secrétariat d'État aux migrations (DFJP) |

| | |
|-------|---|
| SIFEM | Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents (<i>Swiss Investment Fund for Emerging Markets</i>), société financière de développement de la Confédération |
| UE | Union européenne |

Glossaire

Agenda 2030

Il s'agit, à proprement parler, du «Programme de développement durable à l'horizon 2030» de l'ONU. Avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal impératif. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure. Il constitue également le cadre de la politique extérieure numérique (cf. politique extérieure numérique).

Aide publique au développement

L'OCDE définit l'APD comme « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants : (i) émaner d'organismes publics ; (ii) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et (iii) être assorti[s] de conditions favorables ». L'APD est calculée de manière rétrospective sur la base des directives du CAD et permet de comparer l'engagement des pays donateurs entre eux et de montrer son évolution dans le temps. Concernant le taux d'APD de la Suisse il s'agit d'un indice de mesure et non d'un instrument de pilotage. Ses composantes connaissent des fluctuations importantes : en particulier, l'évolution conjoncturelle du RNB et les coûts d'assistance aux requérants d'asile sont difficiles à prévoir. Des dépenses de différents départements de l'administration fédérale ainsi que des cantons et des communes sont comptabilisées dans l'APD de la Suisse. Les budgets de la CI (sans les charges propres de la DDC, de la DPDH et du SECO) couvrent 70 à 75 pour cent de l'APD de la Suisse.

Blue Peace

Vision selon laquelle l'eau peut être un vecteur de la coexistence pacifique de tous les êtres humains. « Blue Peace » est aussi une initiative diplomatique de la Suisse, fondée sur une série de projets et de programmes destinés à promouvoir la coopération transfrontalière, intersectorielle et intergénérationnelle dans le domaine de l'eau à différents niveaux, afin de soutenir le développement socio-économique durable et de contribuer ainsi à la stabilité, à la prospérité, à la sécurité et à la paix.

Bons offices

Terme générique désignant les différents types d'initiatives prises par une tierce partie pour contribuer au règlement pacifique d'un conflit entre deux ou plusieurs États. Les bons offices de la Suisse relèvent de trois catégories: les mandats de puissance protectrice (cf. mandat de puissance protectrice), la Suisse en tant qu'État hôte de pourparlers de paix, et enfin, la Suisse en tant qu'État tiers facilitateur ou médiateur (cf. facilitation et médiation), ou encore promoteur de processus de médiation et de négociation. Les bons offices vont de l'assistance technique ou organisationnelle (p. ex. mise à disposition d'un lieu de conférence) à la participation à un processus international de maintien de la paix, en passant par la médiation.

Coopération internationale

Ensemble des instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine mis en œuvre par le DFAE et le DEFR.

Do no harm

Méthode d'évaluation et de programmation permettant d'analyser les effets des interventions de la coopération internationale sur une situation de conflit et de générer des options pour modifier les interventions en fonction de la sensibilité au conflit. Do no harm analyse si les éléments du projet soutiennent involontairement des facteurs contribuant aux tensions ou des facteurs réduisant les conflits. (Mary B. Anderson, 1999).

Entreprise sociale d'impact

Toute activité privée menée dans l'intérêt public, organisée selon une stratégie entrepreneuriale. L'impact positif social ou environnemental peut être le but principal de l'entreprise (for impact) ou fait part des activités entrepreneuriales (with impact).

Etat de droit

Désigne la primauté du droit sur la loi du plus fort. Sur le plan national, l'état de droit a pour but de garantir la primauté du droit et, partant, la liberté des citoyens et des citoyennes à tous les niveaux de l'État. Au niveau de la politique extérieure, l'état de droit est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, le progrès économique et social, le développement ainsi que la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Son instauration est favorisée principalement par le renforcement du droit international public (cf. droit international public), qui assure la stabilité politique et la fiabilité des relations internationales

Fonds flexibles

Fonds utilisés pour financer des actions ponctuelles à court ou à moyen terme hors des pays prioritaires afin de 1) faciliter le lien avec la politique migratoire, 2) soutenir des dynamiques régionales ou transfrontalières, 3) saisir des opportunités spécifiques en ligne avec les priorités de la stratégie CI 2025-28 et en cohérence avec les stratégies géographiques et thématiques de la politique extérieure suisse.

Fragilité

La conjoncture d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, d'un système ou d'une communauté à gérer, absorber ou atténuer ces risques. La fragilité peut avoir des conséquences dommageables comme la violence, la déliquescence des institutions, des déplacements, des crises humanitaires ou d'autres situations d'urgence (OCDE).

Investissement d'impact

L'investissement d'impact (impact investing) est une stratégie d'investissement visant à générer tant un impact social et/ou environnemental qu'un retour sur investissement.

Mandat

Dans le contexte de ses collaborations avec d'autres acteurs, le mandat se réfère aux contrats passés selon les règles de transparence et compétitivité des marchés publics pour des prestations de services, avec une ONG ou un autre acteur de la CI.

Mesures complémentaires

Au-delà de son engagement dans ses pays prioritaires, le SECO met ponctuellement en œuvre des mesures complémentaires. Ainsi, il met en œuvre ses compétences thématiques en fonction d'une demande et en complément des priorités d'autres domaines de l'administration fédérale, en particulier de la DDC et du SEM.

Mesures et programmes globaux

Les mesures globales du SECO et les programmes globaux de la DDC travaillent sur des défis globaux dont les effets se perçoivent au-delà des frontières et qui nécessitent une action collective (finances et commerce, migration, changement climatique et environnement, eau, sécurité alimentaire, santé). Ils visent à influencer et à établir des standards universellement reconnus, afin de contribuer à résoudre ces défis. Ils s'engagent dans des processus intergouvernementaux, dans des initiatives globales et régionales ainsi que des actions innovantes dans certains pays en vue d'influencer le cadre normatif international.

Nexus

Lien structurel entre les divers instruments de la coopération internationale (aide humanitaire, coopération au développement et promotion de la paix et de la sécurité humaine) établi dans le cadre d'un projet, en particulier lors de crises prolongées.

Objectifs de développement durable (ODD)

L'Agenda 2030 adopté par tous les États membres des Nations unies en 2015, est une approche commune de la paix et de la prospérité pour les populations et la planète. Son élément central est constitué par les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui doivent être atteints grâce à une collaboration mondiale de tous les pays industrialisés, émergents et en développement. Les ODD se concentrent en particulier sur les groupes de population défavorisés et discriminés et doivent contribuer à un monde plus juste, plus sain, plus pacifique et plus social.

One Health

L'approche One Health promeut la collaboration entre médecines humaine et vétérinaire, et sciences de l'environnement afin d'obtenir de meilleurs résultats en termes de santé publique

Partenaires

Acteurs avec lesquels la CI collabore pour la mise en œuvre de ses objectifs. Les partenaires peuvent être des gouvernements, des organisations multilatérales, des entreprises privées, des ONG, des fondations donatrices, des institutions académiques ou tout autre acteur pertinent.

Pauvreté extrême

Depuis 2015, la pauvreté extrême désigne tout revenu inférieur à 1,90 USD par jour (parité de pouvoir d'achat en 2011, soit un pouvoir d'achat de 1,90 USD aux États-Unis en 2011) selon la Banque mondiale. Les personnes vivant dans la pauvreté extrême ne possèdent typiquement ni moyen de transport (bicyclette ou similaire), ni lit, et doivent parcourir chaque jour de longues distances à pied pour chercher de l'eau et du bois. La définition est régulièrement adaptée par la Banque mondiale en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Pays en développement

Pays à faible ou moyen revenu qui sont éligibles à l'APD selon la liste définie par l'OCDE (voir note de bas de page de l'annexe 1).

Pays prioritaires

Pays où la DDC et le SECO sont engagés suite à l'analyse des trois critères (besoins, valeur ajoutée, intérêt) avec des moyens conséquents et un programme pluriannuel.

Secteur privé

Le secteur privé comprend les acteurs qui n'appartiennent pas majoritairement à l'État et qui ont un but lucratif. Dans le cadre de la présente stratégie, le terme englobe également les entreprises sociales, les investisseurs d'impact et certaines fondations donatrices (notamment celles des entreprises multinationales).

Société civile

La société civile recouvre la partie de la société qui est relativement indépendante de l'État et du secteur privé. Elle est composée de groupes qui s'organisent autour d'intérêts, de buts ou de valeurs communs, tels que les ONG, les associations et fondations d'utilité publique, les groupes communautaires, les organisations confessionnelles, les partis politiques, les associations professionnelles, les syndicats, les mouvements sociaux ou les groupes d'intérêt.

Track 1

Dans le contexte de promotion de la paix, il s'agit de négociations, de pourparlers ou dialogues politiques dans lesquels les principaux acteurs du conflit sont représentés aux niveaux de leurs dirigeants, c'est-à-dire les hauts responsables des gouvernements et les dirigeants des acteurs non étatiques armés. Dans la plupart des conflits violents, ces acteurs comprennent au moins un État.

Whole-of-Government Approach

Le but de l'approche pangouvernementale est d'accroître la cohérence et l'efficacité des activités déployées par les autorités exécutives d'un État au moyen d'un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les unités administratives. Pour s'acquitter de leurs tâches, les différents départements ont aussi recours à des instruments qui leur sont propres. L'approche pangouvernementale vise à combiner et à coordonner ces instruments, ce qui permet à l'administration d'être plus efficace et plus performante face à des tâches complexes.

Annexes

Annexe 1

Pays prioritaires de la DDC et du SECO

Pays où la DDC et le SECO sont engagés avec un programme de coopération pluriannuel jusqu'à 2028. Les pays les moins avancés figurent en *italique*, la nuance de couleur pour la DDC représente l'intensité avec laquelle un instrument est présent dans le pays.

| | Pays | DDC** | | SECO | |
|------------------------|--|----------------------|--------------|------|--|
| | | AH | Coop. Bilat. | | |
| Afrique sub-saharienne | Afrique du Sud | | | | |
| | <i>Bénin</i> | | | | |
| | <i>Burkina Faso</i> | | | | |
| | <i>Burundi</i> | | | | |
| | <i>Congo (République démocratique)</i> | | | | |
| | Ghana | | | | |
| | Mali | | | | |
| | Mozambique | | | | |
| | Niger | | | | |
| | République centrafricaine | | | | |
| | Rwanda | | | | |
| | <i>Somalie* (Ethiopie/Kenya)</i> | | | | |
| | Soudan | | | | |
| | Soudan du Sud | | | | |
| | Tanzanie | | | | |
| | Tchad | | | | |
| | Zambie* | | | | |
| | Zimbabwe | | | | |
| | Asie | <i>Afghanistan*</i> | | | |
| Bangladesh | | | | | |
| Cambodge | | | | | |
| Indonésie | | | | | |
| Kirghizistan | | | | | |
| Laos | | | | | |
| Myanmar | | | | | |
| Népal | | | | | |
| Ouzbékistan | | | | | |
| Tadjikistan | | | | | |
| Viet Nam | | | | | |
| MENA | | Égypte | | | |
| | | Maroc | | | |
| | Syrie (Liban/Jordanie/Iraq) | | | | |
| | Territoire palestinien occupé | | | | |
| | Tunisie | | | | |
| <i>Yémen*</i> | | | | | |
| Europe de l'Est | Albanie | | | | |
| | Arménie | | | | |
| | Bosnie-Herzégovine | | | | |
| | Géorgie ¹ | | | | |
| | Kosovo | | | | |
| | Macédoine du Nord | | | | |
| | Moldavie (République) | | | | |
| | Serbie | | | | |
| | Ukraine | | | | |
| | AL | Colombie (Venezuela) | | | |
| Haiti | | | | | |
| Pérou | | | | | |
| | Par instrument (foncé) | 16 | 35 | 13 | |
| | Par unité | 41 | | 13 | |
| | Total | | 47 | | |

* Pays actuellement sans représentation sur place, programme souvent géré depuis les pays frontaliers.

** La DDC s'engage financièrement de manière limitée dans d'autres pays en lien avec le mandat universel de l'aide humanitaire (Corée (RPD), Libye, Nigeria, Algérie,...). La liste évolue en fonction du contexte international entre 2025-2028

1 Mesures complémentaires du SECO en Azerbaïdjan au programme de la DDC dans le Caucase du Sud (Géorgie et Arménie)

Adaptation des instruments de travail en fonction des contextes

La CI suisse ne travaille pas dans tous les pays prioritaires de la même manière, ni avec les mêmes objectifs. Dans certains pays, la CI remplit avant tout son mandat humanitaire de sauver des vies et d'alléger les souffrances alors que dans d'autres, elle cherche à accompagner les efforts de développement durable et de lutte contre la pauvreté des pays partenaires. De plus en plus souvent, la CI combine une approche à court, moyen et long terme qui permet de répondre tant à l'urgence que de travailler à la réduction des facteurs structurels de vulnérabilité et de fragilité. Les résultats attendus, les modalités de travail, les structures de gestion, leurs coûts et les risques évoluent en fonction du contexte et du statut de développement du pays. La présence conjointe de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix renforce l'impact et le rôle de la Suisse.

Liste des organisations multilatérales prioritaires

La CI suisse soutient 24 organisations multilatérales prioritaires :

| | Organisation | Mandat | Lien avec la Suisse |
|---|---|---|--|
| Banques multilatérales de développement | Banque Mondiale (BM) et Association internationale de développement (AID) | Elles ont pour mission de réduire la pauvreté en accordant aux gouvernements des prêts à des conditions préférentielles et des dons aux pays les plus pauvres (AID seulement) afin de stimuler une croissance favorable aux personnes démunies, d'atténuer les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des populations. | Top 10 des bailleurs |
| | Banque africaine de développement y.c Fonds africain du développement | Les quatre banques régionales de développement ont pour mandat de promouvoir le développement économique durable, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la qualité de vie des populations des pays membres, la modernisation de l'infrastructure y inclus pour la connectivité et la réduction des inégalités sociales, respectivement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. | Membre fondateur Top 12 des bailleurs |
| | Banque asiatique de développement y.c. Fonds asiatique du développement | | Membre fondateur |
| | Banque interaméricaine de développement | | Membre fondateur |
| | Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) | | Membre fondateur |
| Coordination | Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et des activités de développement (BCAD) | Les deux bureaux jouent un rôle central en coordonnant l'action respectivement des différents acteurs humanitaires et de développement, en garantissant une réaction cohérente et efficace à des situations d'urgence. Le BCAD était jusqu'en 2019 ancré dans le PNUD et soutenu par la CI via ce dernier. Pour des questions de gouvernance, il a été séparé. | Membre fondateur |
| Agences centrales de développement | Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) | Soutient les pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de politiques nationales de développement durable, afin de les aider à atteindre leurs propres objectifs de développement et les objectifs convenus au niveau international, en particulier les ODD. | Membre fondateur Top10 des bailleurs |
| | Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) | Promeut les droits de l'enfant, contribue à couvrir les besoins fondamentaux de ces derniers et leur donne des possibilités d'exploiter pleinement leur potentiel. Il est aussi un partenaire important de l'aide humanitaire en matière de protection et d'accompagnement des enfants en situation de crise. | Membre fondateur Top10 des bailleurs |
| | Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) | Agence spécialisée sur les questions de dynamique démographique, en particulier la promotion du droit à la santé et les droits sexuels et reproductifs. | Membre fondateur Top10 des bailleurs |
| | ONU Femmes | Promeut l'élimination des discriminations, la lutte contre les violences envers les femmes et l'égalité des genres | Membre fondateur Top10 des bailleurs |
| Organisations humanitaires | Programme alimentaire mondial (PAM) | Plus grande organisation humanitaire du monde, est l'un des principaux partenaires de l'aide humanitaire. Chaque année, il fournit une aide alimentaire à plus de 158 millions de personnes dans 120 pays. | Membre fondateur |
| | Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) | Seule organisation des Nations Unies habilitée par l'Assemblée générale à protéger et à soutenir les réfugiés et les apatrides au niveau mondial. | Membre fondateur Siège à Genève |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) | Le comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se regroupent en une institution indépendante et neutre qui protège et assiste les victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. | Top 10 des bailleurs Siège à Genève |
| | UNRWA | L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient contribue de façon importante à la stabilité d'une région où elle fournit des services de base à cinq millions de réfugiés palestiniens. | Direction suisse |
| Agences/fonds thématiques des Nations Unies | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) | Il a pour mission de promouvoir et de protéger les droits humains pour tous. À ce titre, il dirige les efforts internationaux dans ce domaine; il enquête et se prononce sur les violations de ces derniers dans le monde. | Siège à Genève |
| | Fonds pour la consolidation de la paix (FCP) | Soutien des activités de consolidation de la paix dans les pays qui se remettent d'un conflit ou qui risquent de tomber dans un conflit. | Top 10 des bailleurs |
| | Organisation Mondiale de la Santé (OMS) | Elle est chargée de diriger et coordonner l'action sanitaire mondiale, définir les programmes de recherche en santé, fixer des normes et des critères et fournir un soutien technique aux pays. | Fortes fonctions normatives Siège à Genève Membre fondateur |
| | ONUSIDA | Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida est chargé de générer des données scientifiques, de coordonner les actions engagées dans le système onusien et de mener le plaidoyer pour la lutte contre le VIH/sida. | Membre fondateur Top 10 des bailleurs |
| | Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) | Mécanisme financier qui a pour mission de mobiliser et de distribuer des fonds substantiels afin d'améliorer la prévention et le traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme, tout en renforçant les systèmes de santé et en contribuant à la préparation et riposte aux pandémies. | Top 10 des bailleurs Siège à Genève Membre fondateur |
| | Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) | Partenariat mondial de recherche agricole qui s'emploie à réduire la pauvreté, à accroître la sécurité alimentaire, à améliorer la santé et l'alimentation des populations ainsi qu'à assurer une gestion plus durable des ressources naturelles. | Membre fondateur |
| | Fond international de développement agricole (FIDA) | Fonds fonctionnant comme une Institution financière internationale (IFI) et agence spécialisée des Nations Unies à Rome, il a pour objectif de donner aux populations rurales pauvres les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur résilience | Top 10 des bailleurs |
| | Fonds vert pour le climat (FVC) | Il soutient les efforts et capacités institutionnels des pays en développement visant à surmonter les défis liés aux changements climatiques, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. | Membre fondateur |
| Partenariat mondial pour l'éducation (PME) | Le PME vise à améliorer l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants, notamment pour les plus défavorisés, dans les pays aux revenus les plus faibles et ceux en situation de crise. Il soutient les pays à développer des systèmes éducatifs solides et résilients pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, résister aux chocs et faire face aux défis du 21 ^e siècle.. | Membre suppléant du conseil d'administration | |



Schéma 3: Illustration du mandat des organisations multilatérales prioritaires selon les objectifs de développement

N.B. Les banques multilatérales de développement sont placées sous l'objectif de développement économique (institutions financières, prêts/dons aux gouvernements, contribution des projets soutenus au développement économique, ...) mais les projets financés portent sur les quatre objectifs de développement.

Base légale

Art. 5 loi CaD-AH

1 La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale.

2 Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Elle encourage notamment :

- a) le développement rural ;*
- b) l'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale ;*
- c) la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale ;*
- d) la création d'emplois ;*
- e) la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique.*

Art. 7 loi CaD-AH

L'aide humanitaire a pour but de contribuer, par des mesures de prévention ou de secours, à la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée ainsi qu'au soulagement des souffrances; elle est notamment destinée aux populations victimes d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé.

Art. 2 loi Paix et droits de l'homme

Par les mesures de politique extérieure prévues à l'art. 3, la Confédération poursuit les objectifs suivants :

- a) prévenir, apaiser ou résoudre des conflits armés, notamment par la promotion de la confiance, la médiation et les mesures de consolidation de la paix prises au terme des hostilités et par l'engagement en faveur du droit international humanitaire ;*
- b) renforcer les droits de l'homme par la promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de personnes ou de groupes de personnes ;*
- c) promouvoir les processus démocratiques.*